



GUIDE À L'INSTALLATION

S'installer en élevage ovin

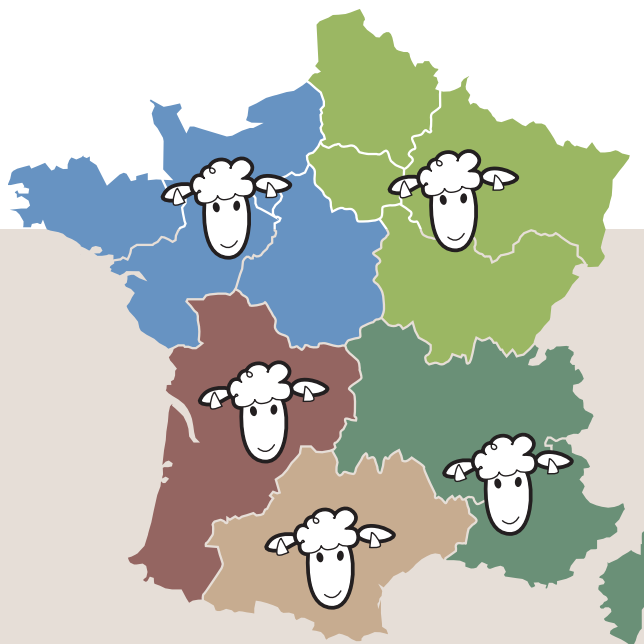
Futurs éleveurs ovins, formateurs et prescripteurs de l'installation et du développement

- **Un outil** pour vous aider à construire votre projet
- **Des conseils** pour vous organiser dans vos démarches administratives
- **Des réponses** à vos questions





**LA FILIÈRE OVINE
RECRUTE**



Avec Inn'Ovin, +10% d'agneaux d'ici 2020

Inn'Ovin est un programme réunissant tous les acteurs de la filière ovine dont l'ambition est d'agir collectivement en faveur du développement de la filière pour produire plus et mieux. Et parce que ceux qui sont sur le terrain sont les mieux placés pour agir, cinq comités Inn'ovin régionaux jouent un rôle primordial en déployant de façon coordonnée des actions concrètes en complément à des actions nationales autour de quatre axes majeurs : le renouvellement des générations, l'amélioration des performances techniques et économiques des éleveurs, l'amélioration des conditions de travail et la durabilité de la production.

Pour en savoir plus, www.inn-ovin.fr

OUEST

Normandie, Bretagne,
Pays de la Loire,
Centre Val de Loire
Martine CLOTEAU : 02 41 18 61 16
martine.cloteau@pl.chambagri.fr

NORD EST

Hauts de France, Grand Est, Ile de France
Sophie SCÉMAMA : 03 26 64 96 84
s.scemama@interbev-champagneardenne.f
Bourgogne-Franche-Comté
Lucie LEGROUX : 03 63 08 51 09
lucie.legroux@bfc.chambagri.fr

SUD EST

Auvergne-Rhône-Alpes
Marie MIQUEL : 04 73 28 52 26
marie.miquel@aura.chambagri.fr
PACA
Rémi LÉCONTE : 04 92 72 24 63
r.leconte@mre-paca.fr

OCCITANIE

Géraldine PUJOS : 06 32 51 14 96
pujosgeraldine@orange.fr

NOUVELLE-AQUITAINE

Xavier NICOLLE : 05 55 10 38 17
x.nicolle@interbev-limousin.fr

CHARGÉE DE MISSION

« INSTALLATION » NATIONALE

Audrey DESORMEAUX : 06 63 05 67 54
audrey.desormeaux@fno.asso.fr



S'installer en élevage ovin

Nombre d'agneaux à produire ? Race ? Système de reproduction ? Circuit de commercialisation ? Gestion des surfaces ? Financements ? Besoin en équipement et bâtiment ?... Beaucoup de questions auxquelles le nouvel éleveur ovin doit répondre avant de démarrer son projet et pour lesquelles il doit trouver les solutions qui vont l'engager pour plusieurs années.

Dans ce guide, nous avons essayé de recenser les questions essentielles qui ne vont pas manquer de se poser au cours de la phase d'installation ou de création d'atelier. Des éléments de réponse sont apportés en proposant un raisonnement et un cheminement adéquats.

La première réflexion doit porter sur la viabilité de l'outil de production en matière de dimension et de potentiel. « Pourra-t-il me faire vivre ? ». Dans l'affirmative, on peut alors envisager de construire un projet et d'en établir son financement. Il faudra prévoir le revenu et la trésorerie que pourra dégager le système mis en place afin de rembourser les emprunts tout en assurant les prélèvements privés de la famille.

La deuxième étape est celle de la constitution du troupeau et du choix d'un mode de reproduction. Cette phase est aussi délicate que la première, car c'est en grande partie la qualité du troupeau et le choix des périodes de reproduction qui détermineront le revenu.

Enfin, dans un troisième temps, les conduites fourragères et les équipements seront ajustés au mode de reproduction choisi. Il faut alors penser à tout : assolement, fertilisation, pâturage, stocks, bâtiments, outils de travail (clôtures, claies, cases d'agnelage, parc de tri, chien de troupeau...).

En fait, la plupart du temps, il n'y a pas de hiérarchie ni de chronologie entre les différentes étapes. Les questions se bousculent et les décisions sont à prendre parfois rapidement. Toutefois, adopter une démarche progressive et rigoureuse permet de ne rien laisser au hasard et de démarrer plus sereinement.

- 2 Les clés pour réussir son projet**
- 6 Quelles démarches pour son installation**
- 10 La production et la consommation françaises de viande ovine**
- 14 Constituer son troupeau... les règles à respecter**
- 21 Gérer son troupeau... des principes de base à connaître**
- 24 Organisation du travail... organisons, organisons !**
- 27 Chien de conduite du troupeau... plus qu'un animal, un partenaire de travail**
- 30 Bâtiment et équipement... pour travailler en assurant confort aux animaux et à l'éleveur**
- 41 Maîtriser la conduite et la commercialisation de ses agneaux**
- 46 Gérer ses surfaces au mieux pour des charges d'alimentation maîtrisées**
- 51 Des outils pour l'amélioration des performances de votre élevage**
- 54 Vos obligations en tant qu'éleveur ovin**
- 60 Normes et définitions utiles**

Les clés pour réussir son projet

Pour réussir son projet d'installation ou de création d'atelier, 3 impératifs sont à respecter :

- 1 - La cohérence
- 3 - Les compétences
- 2 - La prudence

1 - CONSTRUIRE UN PROJET COHÉRENT

Définir le système de production

Plein air intégral ou bergerie, système spécialisé ou de diversification, valorisation des parcours, des inter-cultures ou des coproduits, une ou plusieurs périodes d'agnelage par an, avec ou sans accélération... la diversité des systèmes de production en élevage ovin en fait sa force mais peut s'avérer une réelle difficulté lors de l'élaboration de son projet.

➤ UNE ÉQUATION À RÉSOUDRE, ESSENTIELLE POUR RÉUSSIR !

Objectif de revenu =
un système de production
+
une structure Et son environnement

Système de production, taille de troupeau et chargement sont étroitement liés. Il faut trouver le meilleur équilibre qui valorisera le potentiel de l'exploitation et assurera la rentabilité de l'atelier ovin.

De plus, un foncier structuré et sécurisé est la base d'une installation réussie. Bien choisir son système de production, c'est donc résoudre l'équation : quel système avec quelle conduite de troupeau et quelle race de brebis choisir pour atteindre l'objectif de revenu sur une structure donnée¹ ? Pour résoudre cette équation, il est fondamental de se poser 3 bonnes questions.

QUESTION 1 - QUEL EST MON OBJECTIF DE REVENU ?

> Pour dégager un revenu principal :

Votre élevage ovin constituera votre principal revenu. En l'absence de revenu extérieur, nous estimons² que l'outil de production doit permettre de dégager une rémunération de **1,5 SMIC par temps plein ovin**. Le niveau de production d'agneaux et la taille de troupeau pour atteindre cet objectif vont être variables suivant la région, le système de reproduction qui en découle et le système de valorisation des agneaux.

➤ DIMENSIONNEMENT DE L'EXPLOITATION (EN UNITÉ MAIN-D'ŒUVRE OVINE)

Régions de production	Tonnes de carcasse produites	Quantités d'agneaux produites	Nombre de brebis
Plaine / piémont	8 à 10	500 à 600	400 à 500
Montagnes humides	7 à 8	450 à 550	350 à 450
Pastorales	6 à 7	400 à 500	350 à 450
Haute montagne	4 à 5	300 à 400	300 à 400

> Pour dégager un revenu complémentaire :

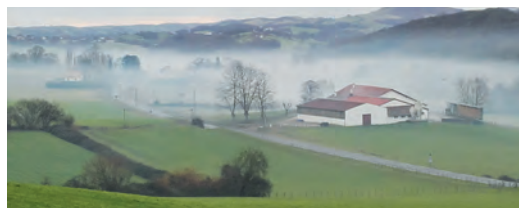
Dans certaines situations comme la pluriactivité ou l'installation d'un associé supplémentaire dans une formule sociétaire, l'élevage ovin peut se présenter comme la solution diversifiante et apporter le complément de revenu recherché. L'élevage ovin peut être associé à des bovins, des grandes cultures, un atelier hors-sol, de l'agro tourisme, etc ...

Il est plus difficile ici de fixer des objectifs de revenu. **On recherchera davantage une unité de production pour amortir des investissements en bâtiments, clôtures et contentions** qui sont des outils indispensables pour travailler dans de bonnes conditions. Il faut alors compter un minimum de 200 à 300 brebis selon la région (contraintes naturelles, aides...) et le mode de commercialisation (circuit long, démarche qualité, vente directe...). Dans tous les cas, pour atteindre le revenu désiré, il faut en plus de produire, veiller à ce que les charges soient cohérentes avec le système et correctement maîtrisées.

¹ - Source Inosys - Réseaux d'élevage Auvergne Rhône Alpes « Mon installation, c'est dans le mouton ! »
² - Source Inosys - Réseaux d'élevage d'après l'analyse des coûts de production

QUESTION 2 : QUEL EST LE POTENTIEL DE L'EXPLOITATION ?

Le montage d'un projet réaliste passe par une connaissance la plus fine possible de l'exploitation reprise. Conseil : un état des lieux de l'exploitation est indispensable. Il doit porter sur les parcelles et les bâtiments.



➤ DÉCRYPTAGE DE L'ÉTAT DES LIEUX DES PARCELLES ET DES BÂTIMENTS

LES PARCELLES	LES BÂTIMENTS
<p>Se munir d'un plan de toute l'exploitation et de la dernière déclaration PAC</p> <ul style="list-style-type: none"> - La superficie : penser à identifier et à quantifier clairement les bois, les taillis, les surfaces non utilisables ; - La dispersion et l'éloignement du siège de l'exploitation ; les conditions d'estive le cas échéant ; - La nature des sols : sensibilité à la sécheresse, à l'excès d'humidité, pente/érosion, présence de pierres, de points d'eau ; - La qualité des surfaces : cultivables, mécanisables, récoltables, pâturables. Essayer d'évaluer le potentiel en céréales et stocks fourragers, ainsi que la surface disponible pour la pâture pour calculer un premier chargement. L'idéal est de se faire aider du cédant qui connaît l'historique de chaque parcelle, et du technicien spécialisé en production ovine. Des échantillons de terre seront prélevés dans les différents types de sol pour faire des analyses afin de déterminer les priorités en matière de recalification et d'apports en éléments fertilisants ; - L'état des clôtures en place. 	<ul style="list-style-type: none"> - Chiffrer le nombre d'animaux logeables, et en déduire les constructions à réaliser, en fonction du nombre de brebis à loger (selon les régions et systèmes, pas forcément tout le troupeau) ; - Prévoir dès le départ des aménagements qui feront gagner un temps précieux et apporteront un confort de travail. Veiller à une bonne fonctionnalité de l'ensemble des bâtiments d'élevage, équipements de contention, bâtiment de stockage, pour économiser du temps et des déplacements. - Vérifier que l'exploitation respecte le règlement sanitaire départemental disponible auprès de la préfecture et des Chambres d'agriculture ; - Envisager la location d'une maison d'habitation si le cédant souhaite continuer à occuper celle située sur l'exploitation.

Une fois l'état des lieux réalisé, un premier bilan s'impose :

- Définir le système de production qui en valorisant au mieux cette exploitation permettra d'atteindre plus facilement les objectifs de revenu ;
- Mettre en évidence les points forts et les points faibles, pour définir les priorités de travail et faire une approche précise des besoins financiers en fonction du système de production envisagé ;
- Bien appréhender le besoin en clôtures (temps de pose et coût) ;
- Faire un état des remises en cultures et des prairies à planter ;
- Calculer le chargement possible pour l'exploitation ;
- Connaître les niveaux d'aide (aides découplées, ICHN, MAEC) auxquels peut prétendre l'exploitation ;
- Evaluer les travaux fonciers à réaliser : curage des fossés, assainissement de parcelles, entretien voire arrachage des haies, remise en culture, débroussaillage ;
- Faire une approche financière de remise en état du terrain, des bâtiments à construire ou à aménager et définir des priorités ;
- Ne pas négliger certaines charges qui ne seraient pas prises en compte dans la construction du projet tel que la location d'une maison par exemple (dépenses privées).

QUESTION 3 : DANS QUEL ENVIRONNEMENT SE SITUE MON EXPLOITATION ?

Les choix qui vont être faits dépendent de la structure reprise, mais aussi de l'environnement immédiat de l'exploitation. Il est donc important de bien l'appréhender.



➤ DÉCRYPTAGE DES 3 TYPES D'ENVIRONNEMENT

L'ENVIRONNEMENT PÉDOCLIMATIQUE	L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE	L'ENVIRONNEMENT SOCIAL
<p>Il va définir, avec le système de reproduction :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le type de brebis à acheter : rustiques (zone pastorale ou de montagne), herbagères ou de bergerie, prolifiques ou non. - Les conditions de production. - Le(s) type(s) de produit(s) envisageable(s) : agneaux d'herbe et/ou bergerie (à vérifier en fonction de la filière de commercialisation choisie). 	<p>L'existence d'une filière locale à proximité de son exploitation est un critère important qui peut jouer sur le mode de commercialisation et donc le choix du mode de production (outil d'abattage à proximité notamment pour la vente directe, existence de démarches qualité sur le territoire ...)</p>	<p>La densité des élevages ovins, très variable d'une région à l'autre, va jouer sur la proximité d'autres éleveurs ovins mais aussi sur la présence de structures capables d'assurer un accompagnement technique.</p>

➤ OVIPLAN , UN LOGICIEL POUR UNE PREMIÈRE APPROCHE TECHNICO ÉCONOMIQUE



Oviplan est un logiciel gratuit et interactif, en accès libre. En quelques clics, il permet d'avoir un premier chiffrage technique et économique de l'impact de la création d'un atelier ovin.

Conçu par l'Institut de l'Élevage dans le cadre de la Reconquête ovine, Oviplan fonde sa méthode d'analyse sur la méthodologie des réseaux d'élevage et sur les références issues des données recueillies auprès de 300 producteurs de viande ovine suivies sur plusieurs années.

A partir de questions simples, Oviplan permet d'identifier un système de production ovin correspondant à ses objectifs et ses conditions d'installation. Il propose de l'adapter aux dimensions envisagées dans son projet. Enfin, il affiche un descriptif du fonctionnement et une estimation du bilan technico-économique du système choisi « redimensionné ». Il est en ligne sur www.idele.fr dans la rubrique Services / Outils. Le chiffrage fourni par cet outil est un bon support pour démarrer une réflexion mais en aucun cas, il ne vous permettra de vous dispenser de rencontrer un technicien spécialisé pour affiner votre projet.

Etre cohérent entre son projet de vie et son projet professionnel

Le projet d'installation doit être non seulement viable économiquement, mais aussi vivable au quotidien, avec des conditions de travail réalistes et acceptables pour l'éleveur.



Cela signifie que le système de production envisagé doit lui permettre de réaliser sans pénibilité physique et mentale particulière toutes les tâches de l'exploitation et de disposer de temps pour se consacrer à sa famille, à d'autres activités extra professionnelles et de se préserver des moments plus calmes.

Lors de la réalisation de l'étude, besoins et périodes de pointes de travail sont à mettre en relation avec les aspirations ou les impératifs du futur installé. Il en va de même avec le choix du mode d'installation. S'installer en individuel ou en association n'impliquera pas la même gestion de l'exploitation et de son temps de travail. Cf partie « Organisation du travail »

2 - RAISONNER SES INVESTISSEMENTS

Le coût pour s'installer ou créer son atelier en production ovine est le plus souvent moins important que pour d'autres productions. Mais un minimum d'investissements est nécessaire.

Accéder à un troupeau de bon niveau génétique et à des bâtiments et équipements fonctionnels (gain de temps, moindre de pénibilité) restent des investissements indispensables, à raisonner notamment au regard de votre capacité de remboursement. (Retrouvez des conseils pour vous aider dans vos choix d'investissements dans la partie 4 « Constituer son troupeau » et la partie 6 « bâtiment et équipement »).

➤ L' AUTOFINANCEMENT POURQUOI FAIRE ?

Un autofinancement suffisant permettra :

- D'assurer le quotidien, de mieux gérer les imprévus
- De mettre rapidement en place l'outil de production
- De pouvoir effectuer des prélèvements privés
- De ne pas se laisser entraîner dans la spirale des agios
- D'installer son projet technique conformément à l'étude prévisionnelle

Lors d'une création ou d'une reprise d'exploitation ovine, il est indispensable, en plus des aides JA ou régionales, de disposer d'un autofinancement. Dans le cas de l'installation avec achat de foncier, l'apport de départ doit être au moins équivalent au montant de cet achat. Hors achat de foncier, il est conseillé d'autofinancer au moins 20 % du montant des investissements sous la forme de liquidité mais aussi d'apport de stocks, de matériel ou de cheptel achetés avant l'installation.

Attention à ne pas se tromper : la mécanisation n'est pas une priorité !

3 - S'APPUYER SUR DES COMPÉTENCES TECHNIQUES

Avoir une formation adaptée

La haute technicité de l'élevage ovin, nécessite de bien se former.

FORMATIONS INITIALES SCOLAIRES

Des modules spécifiques ovins existent dans les formations suivantes :

- Certificat d'Aptitude Professionnel Agricole (CAPA) / Productions Agricoles et Utilisation du Matériel
- Brevet d'Etude Professionnelle Agricole (BEPA) / Conduite des Productions Agricoles.
- Baccalauréat Professionnel (BP)* / Conduite et Gestion d'Entreprise Agricole.
- Brevet de Technicien Supérieur (BTS)* Agricole, productions animales

➔ DES DISPOSITIFS DE FORMATION QUI VOUS FACILITENT LA VIE !

- Des partenariats entre établissements sont possibles pour qu'un élève inscrit dans un établissement qui ne propose pas de module de formation en ovin, suive des modules spécifiques avec l'appui d'un CFA / CFPPA partenaire.
- La Formation Ouverte A Distance (FOAD) permet à un élève de se former depuis chez lui à son rythme grâce à des fiches thématiques. Les cours théoriques à distance sont couplés à des exercices qui se pratiquent en centre de formation ou en élevage.

FORMATIONS POUR ADULTES

- Brevet Professionnelle Responsable d'Exploitation Agricole (BPREA)* polyculture élevage (option production ovine). Axée sur l'élevage en général, cette formation peut contenir des modules ovins en fonction des établissements.
- Certificat de Spécialisation Ovin
Titre homologué faisant suite à un cursus de formation agricole de niveau IV minimum (Bac pro ou BPREA), le certificat de spécialisation ovin a été spécialement créé pour former des professionnels de l'élevage ovin, en production de viande ou de lait. Au cours de cette formation de 6 mois à 1 an selon le mode d'enseignement choisi (en formation pour adultes ou par apprentissage), la moitié du temps est consacrée au travail pratique en élevage.
- Formations courtes
Des formations de très courtes durée (de 1 à quelques jours) non diplômantes sont généralement proposées dans le cadre de modules thématiques issus de formations pour adultes (santé des ovins, agnelage, contention, tonte ...).

La formation seule ne suffit pas pour devenir un éleveur ovin chevronné. L'expérience est également nécessaire :

- Visiter des exploitations et rencontrer des éleveurs est essentiel pour connaître les systèmes de production de la région.
- Les stages et les travaux pratiques pour s'essayer concrètement aux tâches de l'élevage ovin, permettent de mieux en connaître les réalités.

Se former tout au long de sa carrière et s'informer sont aussi indispensables

Comme tout autre corps de métier, celui d'éleveur évolue avec de nouvelles techniques, de nouvelles réglementations et souvent incite à se remettre en question. Suivre des formations, adhérer à un syndicat agricole, s'abonner à la presse agricole du département et à la presse spécialisée, sont autant de solutions pour vous tenir informé. Participer à des formations ou des réunions d'informations, rencontrer d'autres éleveurs vous permet de progresser dans votre carrière d'éleveur ovin.

Etre bien accompagné

Pour réussir une installation, il est important de s'entourer des personnes compétentes, que ce soit sur les plans technique, économique ou juridique.

Prendre le temps de rencontrer, dialoguer avec les conseillers de Chambre d'Agriculture, de coopérative ou d'une autre organisation professionnelle sera bénéfique pour votre installation.

L'étude technico-économique est déterminante pour évaluer les investissements, définir le plan de financement et faire une approche de la trésorerie. Pouvoir projeter l'organisation et les résultats du troupeau, déterminer les dates d'achats des animaux et les mises en production, du démarrage jusqu'au rythme de croisière, constituent un préalable indispensable pour prévoir les stocks, l'assolement, les réparations ou constructions de bâtiments et de clôtures. Pour tout cela, faites-vous aider !

➔ UN SITE POUR VOUS AIDER : www.inn-ovin.fr

- de nombreux chiffres sur la production ovine.
- toutes les formations à vocation ovines rubrique « Construire mon projet »/ Annuaire de la formation



* Ces diplômes procurent la capacité professionnelle indispensable pour bénéficier des aides à l'installation.

Quelles démarches pour son installation

Devenir éleveur ovin représente un investissement individuel et familial conséquent. Trouver une exploitation ou une association à intégrer, construire son projet, suivre les démarches à l'installation, sont les trois phases essentielles, plus ou moins concomitantes et surtout liées les unes aux autres qui doivent être respectées pour réussir.



1 - TROUVER UNE EXPLOITATION OU UNE ASSOCIATION

Chercher une exploitation

Pour rechercher une exploitation ovine, il vous faut :

- Interroger le Répertoire Départ Installation (RDI) de votre département qui a pour objectif de mettre en relation les cédants et les repreneurs potentiels. Vous pouvez directement consulter leurs annonces ou trouver un contact sur www.repertoireinstallation.com
- Interroger les SAFER (Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural)
- Prendre contact avec le milieu ovin : les organisations de producteurs, les syndicats départementaux, les éleveurs. Le bouche à oreille est un très bon moyen pour trouver une exploitation

➤ SE FAIRE ACCOMPAGNER

N'hésitez pas à vous faire accompagner et/ou à utiliser des outils, par exemple un audit de reprenabilité, proposé par le service transmission des Chambres d'Agriculture et par certains centres de gestion.

La recherche d'une exploitation qui vous convienne notamment dans le cadre d'une reprise suite à une transmission est une opération qui demande du temps et de l'énergie. Ne vous découragez pas même si le premier essai n'est pas le bon.

Un stage de « tuilage » avec le cédant, communément appelé stage de parrainage, sur l'exploitation à reprendre est un bon moyen de se faire une idée et surtout de préparer la reprise en douceur. Certains départements ou région mettent en place des moyens de financement de ces stages, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre Chambre d'Agriculture.

Si vous souhaitez intégrer une société existante, les démarches sont quasiment les mêmes. Le RDI propose des associations ainsi que GAEC&Société.

Le bouche à oreille fonctionne également très bien dans ces cas-là. Mais attention, le facteur humain s'ajoute aux critères de sélection et il faut être capable de faire sa place au sein de l'association existante. En contrepartie les intérêts sont multiples. Vous n'êtes pas seul et les besoins en capitaux sont souvent moins importants.

2 - SUIVRE LES DÉMARCHES À L'INSTALLATION

➔ **UN NUMÉRO INDIGO POUR TROUVER LES COORDONNÉES DU « POINT ACCUEIL INSTALLATION » LE PLUS PROCHE**

0 820 222 935
(0,09 euros TTC/min + coût d'un appel local).

Rien ne s'improvise, tout doit se programmer.

Une rencontre avec le Point Accueil Installation (PAI) est le point de départ. Quel que soit votre projet ou votre profil, que vous demandiez les aides à l'installation ou pas, le Point Accueil Installation est là pour vous accompagner. Le chargé(e) de mission vous remettra alors un auto diagnostic qui vous aidera à mettre à plat votre projet.

Les aides à l'installation

1. DOTATION JEUNES AGRICULTEURS (DJA)

> Conditions personnelles

- Ne pas avoir été installé en France ou à l'étranger avec les aides à l'installation agricole
- Avoir 18 ans au moins, 40 ans au plus à la date du dépôt du dossier de demande d'aide.

> Capacité professionnelle

Il faut justifier à la date d'installation d'un diplôme de niveau égal ou supérieur au Bac Professionnel agricole (niveau IV agricole). Les candidats doivent également réaliser le **Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP)** qui comprend un stage de préparation à l'installation (au minimum 21h), et qui peut être complété par des stages et formation en fonction du projet et des souhaits des candidats.

Il faut également :

- **faire un Plan d'Entreprise (PE)** afin de mettre en lumière les capacités techniques et financières de l'exploitation sur les quatre premières années d'installation.
- **déposer une demande d'aides à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)**, avec le concours des Chambres d'Agriculture / service Installation et en avisant la banque qui a été retenue pour financer l'installation.

> Le candidat s'engage à ...

- tenir une comptabilité de gestion pendant 4 ans
- rester agriculteur à titre principal pendant 4 ans
- réaliser sur les équipements repris, les travaux exigés par la réglementation sur la protection de l'environnement dans un délai de 4 ans.

> Procédure

Le dépôt de la demande se fait auprès de la DDTM et porte sur la Dotation Jeune Agriculteur (DJA). La demande doit se faire avant l'installation. Le Préfet et le Président du Conseil Régional se prononcent sur l'attribution de la dotation et éventuellement sur celle des prêts, après examen de la demande par la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA).

➔ BIEN SE RENSEIGNER

Suivant votre région ou votre projet, des aides complémentaires existent.

2. AUTRES AIDES

Les Conseils Régionaux et Conseils Départementaux peuvent proposer des aides pour le suivi de votre installation ou pour de l'investissement. Il est donc important de se renseigner auprès de ces institutions pour connaître l'existence ou non d'aides et leurs conditions d'attribution.

Les démarches administratives

Que vous demandiez des aides ou pas, il y a un certain nombre de formalités à réaliser avant de pouvoir légalement vous installer en agriculture.

- 1 - Demander l'autorisation d'exploiter auprès de la DDTM, et en cas de reprise, prévoir le transfert ou solliciter l'attribution des droits (DPB, ...). Solliciter également un n° PACAGE (n° d'identification de l'exploitation pour toute demande d'aide).
- 2 - Signer les actes concernant le foncier (baux, achat, ...)
- 3 - Créer ou modifier les statuts de la société (pour les installations sociétaires).
- 4 - Effectuer les démarches juridiques et sociales auprès du Centre de Formalités des Entreprises (CFE) de votre chambre d'agriculture (n° SIRET, choix des régimes fiscaux, de TVA, d'imposition ...), de la Mutualité Sociale Agricole et effectuer les transferts de contrats...

LES ÉTAPES ESSENTIELLES POUR S'INSTALLER AVEC LES AIDES

➤ PRÉ-REQUIS POUR S'INSTALLER

- Avoir entre 18 et 40 ans
- Diplôme agricole de niveau IV minimum :
Ex : BPREA, BAC Pro CGEA, BTS

Formation

➤ LE PLAN DE PROFESSIONNALISATION PERSONNALISÉ

- Stages en exploitation et/ou en entreprise
- Formation courte
- Stage Collectif
- Action de tutorat

Autodiagnostic au Point Accueil Installation

Evaluation des compétences puis réalisation du PPP
RDV avec un conseiller Formation et un conseiller Projet

Etude de faisabilité / Montage d'un Plan d'entreprise (PE)
Entretiens avec différents interlocuteurs en fonction du projet (Chambre d'Agriculture, Centres de gestion...)
Rencontre des banques - accord sur un plan de financement

Passage en CDOA / Installation
Déblocage des prêts, Centre de Formalité des Entreprises, Création de la société, déblocage de la DJA, signatures des baux, Actes de ventes...

Suivi technico - économique et humain du projet

TABLEAU GÉNÉRAL D'INCIDENCE DE LA DATE D'INSTALLATION

Incidence de la date d'installation sur la mise en place du système

OBJET	Janvier	Février à avril	Mai à août	Septembre à décembre
ANIMAUX	Brebis pleines, mais choix restreint Vente d'agneaux dans l'exercice.	Peu de brebis disponibles.	Possibilité de désaisonnement pour avoir des agnelages et les 1ères ventes en février. Sinon, ventes à partir de juin de l'année suivante.	Mise en lutte à l'automne. Agnelages de printemps. Vente à partir de juin l'année suivante.
STOCKS FOURRAGERS	Achat de foin, compter 150 à 200kg / brebis. Ne pas oublier la paille pour la litière.	Semis de prairie pour stocks suivant.	Pâturage et récolte de fourrage.	Achat de foin pour l'hiver, compter 150 à 200kg/brebis. Semis de prairie.
STOCKS DE CÉRÉALES	Achat de céréales, compter 40 à 50kg/ brebis. Prévoir les achats de concentré pour l'engraissement des agneaux.	Semis de céréales de printemps. Prévoir les achats de concentré pour l'engraissement des agneaux.	Achat de céréales à la récolte, compter 40 à 50 kg/brebis.	Achat de céréales, compter 40 à 50 kg/ brebis. Semis de céréales.
BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS	Nécessité de disposer de bâtiments fonctionnels dès l'installation. Temps disponible pour les clôtures.	Temps disponible pour aménager les bâtiments. Temps disponible pour les clôtures.	Temps disponible pour aménager des bâtiments. Nécessité de disposer de clôtures fonctionnelles.	Nécessité de disposer de bâtiments dès l'installation. Nécessité de clôtures fonctionnelles.

Incidence de la date d'installation sur les déclarations et le paiement des aides

OBJET	Janvier	Février à avril	Mai à août	Septembre à décembre
AIDE OVINE (AO)	Déclaration en janvier sur effectif détenu entre février à début mai.	Pas d'AO. Déclaration en janvier de l'année suivante pour paiement en fin d'année suivante.		
REGISTRE PARCELLAIRE (DÉCLARATION PAC ET DPB)	Déclaration d'avril à la mi-mai pour bénéficier de toutes les aides.		Déclaration à faire d'avril à la mi-mai de l'année suivante pour bénéficier des aides en fin d'année suivante.	
INDEMNITÉS COMPENSATOIRES DE HANDICAPS NATURELS	Déclaration d'avril à la mi-mai et calcul en fonction du nombre d'animaux présents au 30 mars et de la surface.		Pas d'ICHN dans l'année. Déclaration à faire d'avril à la mi-mai de l'année suivante pour bénéficier de l'ICHN l'année suivante.	
MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES (ENGAGEMENT SUR 5 ANS)	Déclaration d'avril à la mi-mai pour paiement en fin d'année.		Déclaration à faire d'avril à la mi-mai de l'année suivante pour bénéficier des aides en fin d'année suivante.	

Incidence de la date d'installation sur le versement des cotisations à la MSA

OBJET	Janvier	Février à avril	Mai à août	Septembre à décembre
MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE	1er acompte de 40% en Février ; le 2è de 40% en Mai. Solde en Septembre	Versement du 1er acompte en février de l'année suivante.		

La production et la consommation françaises de viande ovine

QUELQUES DONNÉES...

La France, 3^e producteur et 2^e consommateur européen de viande ovine, reste aujourd'hui très déficitaire : les importations représentent plus de la moitié de la consommation.

1 - LA PRODUCTION FRANÇAISE DE VIANDE OVINE

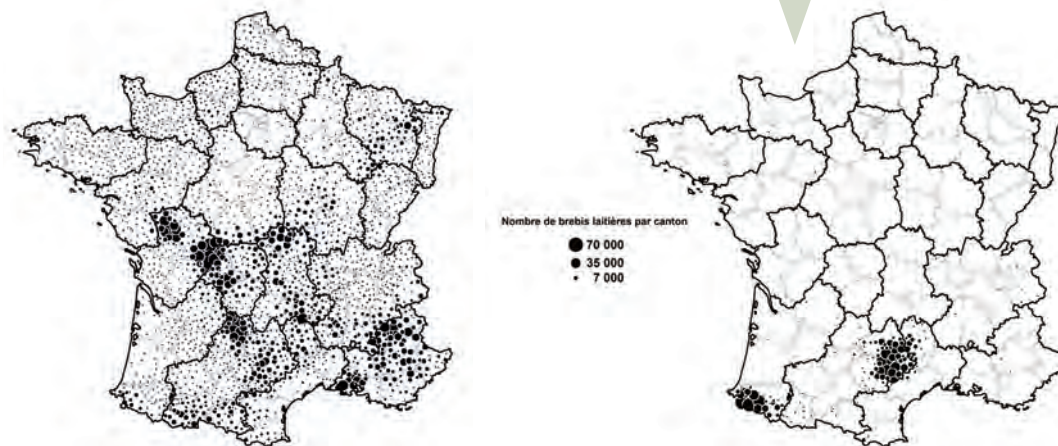
Le cheptel

Le cheptel ovin français est en déclin sur le long terme (-25% en 15 ans, - 45% depuis 35 ans). Les effectifs de brebis laitières se maintiennent mieux que ceux de brebis allaitantes.

➤ RÉPARTITION DES BREBIS SUR LE TERRITOIRE

Fin 2016, le cheptel reproducteur était de 5,32 millions de brebis et agnelles saillies, constitué à 70,5% de brebis allaitantes et à 29,5% de brebis laitières.

(Source : SSP - enquêtes cheptel de novembre).



Les ovins sont présents sur tout le territoire français, mais leur densité est plus importante au Sud de la Loire, dans les zones dites « difficiles » (régions sèches, de montagne, bassins herbagers, etc.). L'élevage ovin français joue ainsi un rôle important dans l'entretien des paysages (lutte contre l'embroussaillage, les incendies, etc.) et le maintien d'un tissu économique et social dans ces régions, où peu d'alternatives sont possibles. L'élevage ovin est également présent au côté des céréales dans les zones de grandes cultures.

Le cheptel de brebis laitières est concentré autour des trois grands bassins traditionnels de production : région de Roquefort, Pyrénées-Atlantiques et Corse. Mais on assiste aujourd'hui à un réel développement des installations hors de ces trois zones traditionnelles stimulée par la demande croissante de produits fermiers au lait de brebis et la diversification d'entreprises de collecte.

Les élevages

Le nombre d'exploitations ayant des ovins suit la tendance de diminution du nombre d'exploitations agricoles en France.

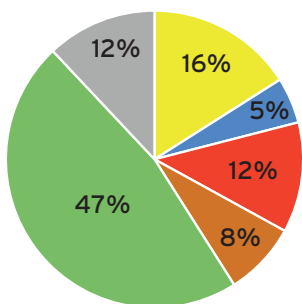
Avec plus de la moitié des producteurs âgés de plus de 50 ans, le secteur allaitant est particulièrement affecté et le renouvellement des éleveurs partant à la retraite ne devrait pas suffire à enrayer la baisse. La tendance est moins marquée chez les éleveurs de brebis laitières.

➤ ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS

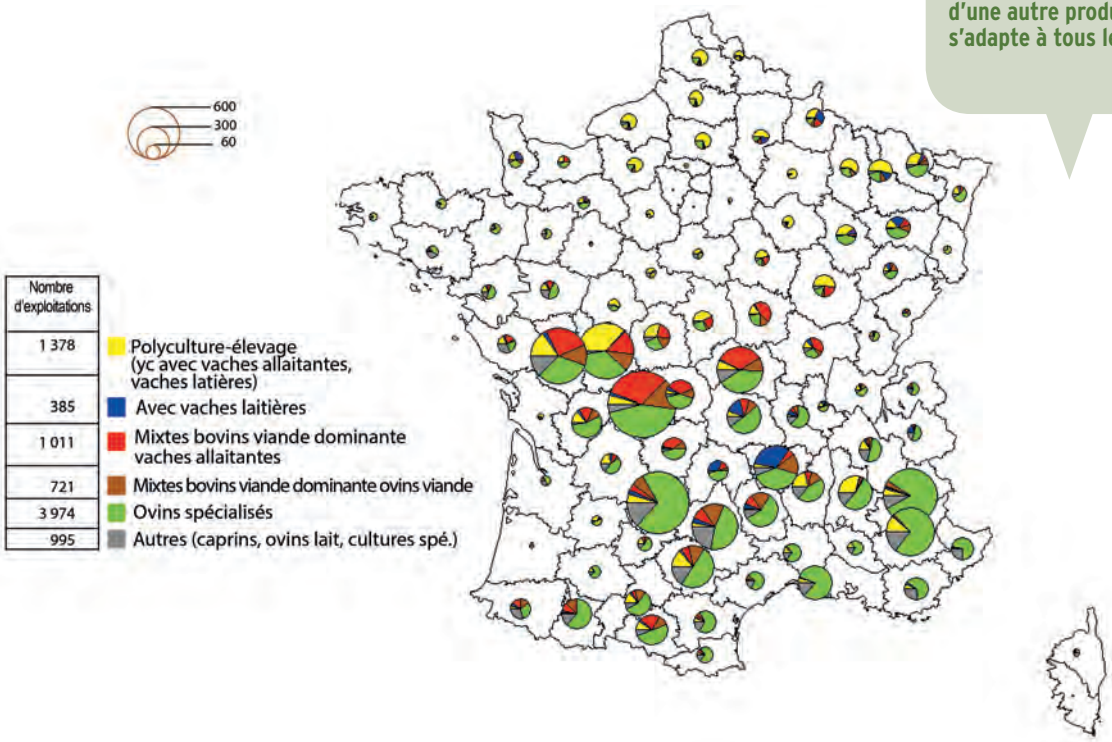
Nombre d'exploitations en France (yc DOM) > 10 ovins	1979	1988	2000	2010	2015
Ayant des ovins	197 200	165 100	95 700	56 505	41 447
Ayant des brebis allaitantes			89 768	50 451	36 575
Ayant des brebis laitières			6 070	5 494	4 727

Source : GEB - Institut de l'Élevage d'après les Recensements agricoles de 1979, 1988, 2000 et 2010 et l'enquête cheptels du SSP de 2015

➤ DIVERSITÉ DES SYSTÈMES DE PRODUCTION EN ÉLEVAGE OVIN VIANDE



L'une des particularités de la production ovine française est la diversité de ses systèmes. En production spécialisée ou en complément d'une autre production, elle s'adapte à tous les territoires.



Nombre d'exploitations	Systeme de production
1 378	Polyculture-élevage (yc avec vaches allaitantes, vaches laitières)
385	Avec vaches laitières
1 011	Mixtes bovins viande dominante vaches allaitantes
721	Mixtes bovins viande dominante ovins viande
3 974	Ovins spécialisés
995	Autres (caprins, ovins lait, cultures spé.)

Source : Agreste Recensement agricole 2010 - Traitement Institut de l'Élevage

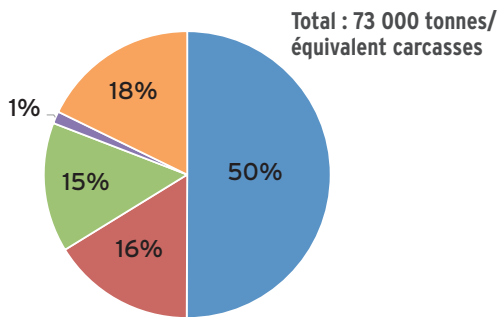
La production issue des élevages français



L'essentiel des ovins produits dans les exploitations françaises est abattu en France. Ces abattages sont très segmentés et saisonniers, avec notamment un important pic de consommation à Pâques.

Une petite partie des ovins produits en France est par ailleurs destinée à l'export en vif (essentiellement des agneaux de lait exportés vers l'Espagne et l'Italie pour les fêtes de fin d'année).

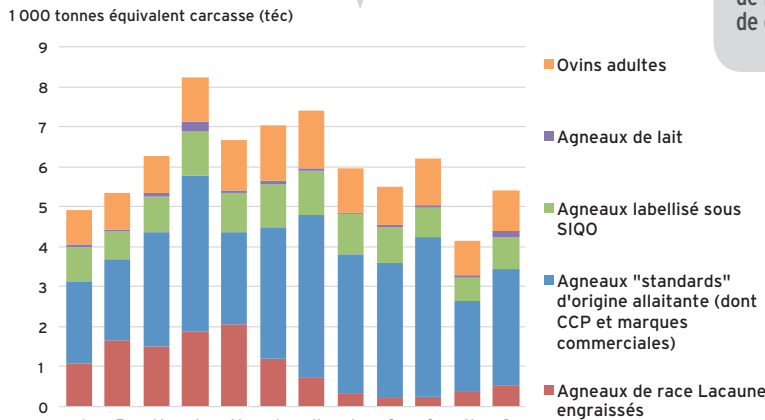
➤ RÉPARTITION EN VOLUME ET SAISONNALITÉ DES ABATTAGES D'OVINS ISSUS DES EXPLOITATIONS FRANÇAISES (2014)



CCP : Certification de conformité produit = démarche officielle de valorisation des produits agricoles et alimentaires permettant aux opérateurs de différencier leurs produits via la mise en place d'un cahier des charges particulier. Pour l'agneau, ces cahiers de charges portent notamment sur l'alimentation des animaux, leurs conditions d'élevage, la traçabilité des produits et la qualité des carcasses (« Agneau de nos Régions » de SVA - Jean-Rozé, Démarche qualité Carrefour).

SIQO : Signes d'identification de l'Origine et de la Qualité (Label Rouge, Appellations d'Origine Protégées, Indications Géographiques Protégées, Agriculture Biologique).

Agneaux de lait : Agneaux nourris exclusivement ou essentiellement à base de lait maternel, non sevrés, de moins de 90 jours et dont le poids de carcasse n'excède pas 13kg.

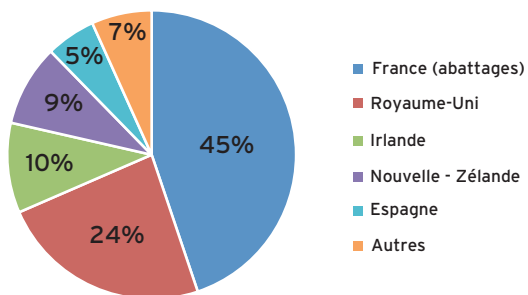


Source : Estimations GEB - Institut de l'Élevage d'après l'étude « Où va l'agneau ? »

2 - LA CONSOMMATION FRANÇAISE DE VIANDE OVINE



ORIGINE DE LA VIANDE OVINE CONSOMMÉE EN FRANCE EN 2015



La France est très déficitaire en viande ovine : en 2016, les abattages français d'ovins ne représentaient que 45% de la consommation française en volume, le reste étant assuré par des importations, provenant principalement du Royaume-Uni, d'Irlande, de Nouvelle-Zélande et d'Espagne.

Source : GEB - Institut de l'Élevage d'après le SSP et les Douanes françaises

LA CONSOMMATION DE VIANDES PAR HABITANT EN FRANCE (KG ÉQUIVALENT CARCASSE/HABITANT)

* Données ne prenant en compte que les abattages contrôlés en abattoirs

	2000	2016
Viande ovine*	4,5	2,5
Viande bovine	25,2	23,6
Viande caprine*	0,1	0,1
Porc	31,6	32,8
Volaille	24,8	27,4
Cheval*	0,5	0,2

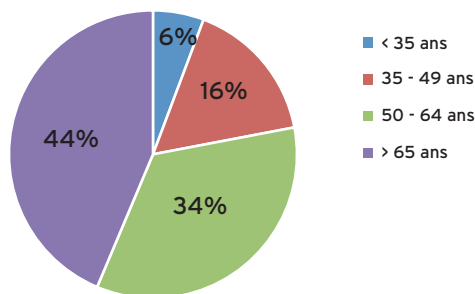
La place de la viande ovine dans la consommation française tend à diminuer au fil des années.

SSource: GEB - Institut de l'Élevage d'après Agreste

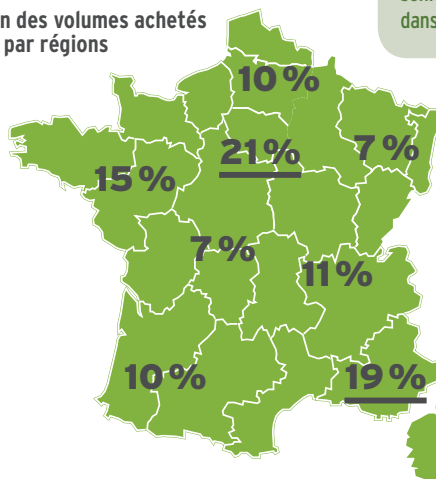
ACHATS DE VIANDE OVINE PAR LES MÉNAGES FRANÇAIS* EN 2015

* Chiffres ne prenant pas en compte la consommation des ménages hors domicile

Répartition des volumes achetés par classe d'âge



Répartition des volumes achetés par régions



En 2015, moins de 50% des ménages français ont acheté de la viande ovine pour leur consommation à domicile. Les volumes d'achats varient en fonction des régions et de l'âge des consommateurs. Les consommateurs de viande ovine en France sont ainsi en majorité des couples d'âge moyen ou seniors vivant en région parisienne ou dans le Sud de la France.

Source : GEB - Institut de l'Élevage d'après Kantar WorldPanel

Constituer son troupeau... les règles à respecter



Les performances du troupeau ont une grande influence sur la rentabilité de l'élevage. Constituer son cheptel constitue une étape fondamentale de l'installation. L'éleveur doit être particulièrement vigilant lors de cet investissement, et pour cela, doit respecter certains principes.

1 - LES CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES D'UNE TROUPE



➤ ZOOM SUR VOTRE EFFECTIF DE BÉLIERS

Le nombre de béliers est fonction :

- Des périodes de lutte (désaisonnement ou non)
- De la taille du lot de brebis en lutte le plus important
- De l'intervalle de temps entre deux lots de lutte
- L'âge des béliers (ne pas mettre en lutte avant 18 mois et réformer à 5 ans).

➤ NOMBRE DE FEMELLES PAR BÉLIER EN LUTTE NATURELLE

Catégorie de brebis	Brebis adultes	Agnelles
En saison	40 à 50	20 à 25
En contre saison	20 à 25	/

Source : Institut de l'Élevage

Effectif ?

Pour définir la taille principale d'une troupe, il est nécessaire de :

- Cerner les ressources fourragères disponibles (surface et potentiel agronomique)
- Définir le seuil de rentabilité (nombre et poids des agneaux à produire, en fonction du nombre de personnes qui vont vivre de la production, avec un atelier spécialisé ou complémentaire, et de la zone). Pour plus d'informations, se référer à la partie « Les clés de la réussite »

Cet effectif dépendra également de la race choisie, du système de production (avec accélération ou pas) et du mode de commercialisation des animaux (à revoir à la baisse si vente en direct).

Brebis ou agnelles ?

Il est souhaitable de ne pas dépasser 50 % d'agnelles

Avec des agnelles, la conduite de la reproduction est plus difficile à maîtriser, surtout si l'éleveur a peu d'expérience, notamment parce que les agnelles sont moins maternelles. De plus ces animaux qui arriveraient au même âge à la réforme, déséquibleraient la pyramide des âges du troupeau. Les agnelles issues de troupeaux en sélection présentent des garanties génétiques et sanitaires.

La reprise du troupeau de l'exploitation du cédant est la situation la plus simple.

En effet, les brebis ne sont pas changées d'environnement et les problèmes sanitaires sont moins importants que lors d'un achat de brebis à l'extérieur. Mais attention, un tri rigoureux des animaux avant l'achat reste nécessaire.

Avec des brebis, les résultats sont confortés car elles sont plus productives et les premières ventes sont plus rapides. La mise en route du troupeau - gestion des lots, périodes de mise bas, etc.- est également plus rapide. Le renouvellement du troupeau sera progressif.

Que ce soit avec des brebis ou des agnelles, on diminue les risques sanitaires en réduisant le nombre de fournisseurs.

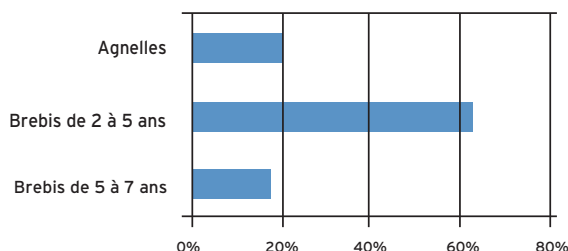
Une pyramide d'âge du troupeau la plus équilibrée possible

L'objectif est d'obtenir un troupeau où toutes les tranches d'âge sont représentées et d'effectuer un renouvellement régulier. Soit au moins 20% d'agnelles, le reste du troupeau étant composé de brebis âgées de 2 à 6 ans maximum.



Si lors de la constitution du cheptel, on achète des brebis de plus de 5 ans, il faut prévoir leur remplacement rapidement en envisageant leur renouvellement dès la 2ème année.

➤ PYRAMIDE D'ÂGE D'UN TROUPEAU EN RÉGIME DE CROISIÈRE



Constitution progressive ou rapide ?

Pour des raisons économiques, il est fortement conseillé de parvenir rapidement à l'objectif de « croisière ».

Lorsque l'on crée un troupeau ovin, les possibilités d'accroissement interne sont trop limitées, aussi dans son plan de financement, il vaut mieux prévoir des achats pour atteindre les objectifs de taille

de cheptel dans les délais prévus. Surtout ne pas faire l'impasse sur les réformes pour des causes d'infertilité dès la première année.



Plusieurs situations peuvent se présenter :

> **Pour constituer un troupeau de moins de 250 brebis :**

Prévoir d'atteindre l'effectif de croisière au plus tard la seconde année (la totalité des brebis est alors mise à la reproduction un an après l'installation).

> **Pour constituer un troupeau supérieur à 250 brebis :**

L'effectif de croisière sera atteint au plus tard la troisième année (la totalité des brebis est alors mise à la reproduction la deuxième année après l'installation).

> **En production laitière, 90 % :** des objectifs de production doivent être atteints un an après l'installation.

Les possibilités de pâturage (surfaces clôturées), la constitution des stocks fourragers et la place en bergerie doivent évoluer parallèlement à l'augmentation de l'effectif. Se renseigner auprès de son technicien pour connaître les besoins selon la production (viande ou lait) et la conduite de l'élevage.

2 - LE CHOIX DES ANIMAUX

La qualité génétique des animaux

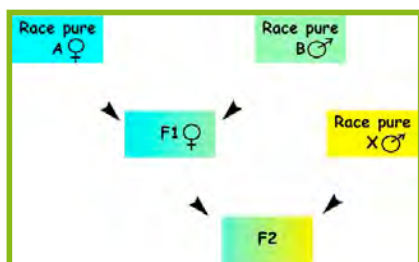
Les soins et l'alimentation apportés aux animaux ne pourront jamais compenser le mauvais niveau génétique du cheptel.

La première étape importante est de choisir une conduite de votre troupeau en race pure ou en croisement. Ce choix ainsi que celui de la ou des races dépendront à la fois du milieu, du mode de gestion de votre troupeau et des résultats économiques que vous souhaitez obtenir.

➤ QU'ENTEND-T'ON PAR RACE PURE ET CROISEMENT ?

On entend par race pure des animaux ayant les mêmes caractéristiques phénotypiques (physiques) et génotypiques (génétiques).

- Le croisement a pour but l'utilisation des meilleures qualités de chacune des races (on parle d'effet hétérosis).
- Le produit d'un croisement de première génération est appelé F1.
- Le croisement d'un animal F1 avec un animal de race pure est dit F2



> Le travail en race pure

Il permet de choisir votre renouvellement en interne sur les meilleures femelles (en fonction de la qualité génétique des parents). Le recours au croisement permet de réaliser un compromis entre les qualités des différentes races et de bénéficier de l'effet hétérosis (vigueur hybride).

> Le travail en croisement peut se situer à deux niveaux :

- **Choix d'une race adaptée à votre milieu et à vos objectifs** pour le troupeau femelle et d'une race permettant l'amélioration de la qualité bouchère des agneaux. Cela oblige d'acheter chaque année son renouvellement à l'extérieur.
- **Utilisation d'un cheptel femelle issue d'un croisement adapté avant accouplement avec un bélier boucher.** Le cheptel peut être issu d'un achat extérieur ou bien être produit en interne. Il vous faudra gérer une part de troupe en race pure pour la production des femelles croisées. Dans ce dernier cas, vérifiez votre capacité (bâtiments, organisation du travail, commercialisation des agneaux mâles issus du premier croisement) à gérer un troupeau de race pure et un troupeau croisé et surtout d'éviter d'utiliser des filles issues des femelles

croisées pour le renouvellement Dans de nombreuses régions, des brebis croisées sont utilisées par utilisation successive de plusieurs races de béliers (« brebis de pays », « métisses »...). On parle de croisement de type « alternatif ». S'il est mal géré, ce type de pratique peut être dommageable à l'homogénéité du troupeau comme à l'expression de l'effet hétérosis.

Concernant les types de races, on peut distinguer trois catégories :

> Les races bouchères

Elles sont conduites et sélectionnées pour la qualité qu'elles apportent aux agneaux de boucherie (conformation) sans toutefois négliger la qualité maternelle des femelles (prolificité et aptitude à élever leurs agneaux). En fonction de leur région d'origine, elles seront plus adaptées à une conduite en bergerie ou une conduite herbagère Pour les races bouchères, un troupeau de race pure exige une meilleure alimentation et une grande technicité de l'éleveur. La capacité de désaisonnement est à prendre en compte dans le choix des races pour la production à contre-saison.



> Les races rustiques :

Originaires des zones pastorales ou de montagne, elles garantissent une utilisation optimale des milieux difficiles. Elles peuvent se conduire en race pure mais il est courant de les croiser avec un bélier boucher pour améliorer la qualité des agneaux. Pour l'homogénéité des produits, il est recommandé de n'utiliser qu'une race en croisement.

> Les races prolifiques

Ces races se caractérisent par un taux de prolificité important et désaisonnent facilement. Elles sont principalement utilisées en croisement.

Quel que soit votre choix et en particulier si vous choisissez une race bénéficiant d'un programme d'amélioration génétique, il vous faudra en fonction de vos besoins, exiger des garanties génétiques lors de l'acquisition de vos reproducteurs.

Le choix d'un bélier a plus de conséquences que celui d'une femelle.

Il doit notamment être réfléchi en fonction du type d'animaux que vous souhaitez produire :



- 1 - Des agnelles : choisir un bélier « type élevage » qui présente un bon potentiel sur les valeurs maternelles (index prolificité et valeur laitière) de bons niveaux.
- 2 - Des agneaux de boucherie : choisir un bélier « type viande » avec de bonnes caractéristiques bouchères (croissance et conformation).
- 3 - Des agneaux de boucherie et des agnelles : essayer de trouver le meilleur compromis en privilégiant les béliers de « type élevage ». Chez les races bouchères, la qualification RM (reconnu mixte) correspond à ce type de compromis.

Si vous choisissez de vous approvisionner en femelles, l'Orgaisme de Sélection (l'OS) pourra vous mettre en contact avec des sélectionneurs, voire organiser le tri des agnelles qui répondront à votre besoin en tenant compte de la morphologie des animaux mais aussi des qualifications respectives du père et de la mère. Certains OS peuvent aussi fournir des animaux croisés issus de programmes collectifs (voir schéma)



L'Insémination Artificielle (IA) permet d'accéder aux meilleurs béliers pour la production d'agneaux de boucherie mais aussi d'améliorer rapidement le niveau génétique d'un troupeau, tout en apportant les garanties sanitaires les plus intéressantes. Pour les races pratiquant le testage sur descendance, les béliers disponibles à l'IA sont des béliers « améliorateurs » pour la boucherie et pour l'élevage. Certaines races proposent des béliers « Elite », béliers améliorateurs sur les deux caractères.

Concernant la résistance à la tremblante, la quasi-totalité des béliers proposés à la vente sont de génotype ARR/ARR c'est-à-dire résistants à la tremblante classique. Ils transmettent systématiquement un allèle de résistance à leur descendance (Voir chapitre Trablante dans la partie « Vos obligations »).

La plupart des races en conservation sont suivies par un OS qui pourra également vous conseiller dans la création de votre troupe, dans l'approvisionnement en reproducteurs et dans la gestion de la variabilité génétique de votre troupeau.

Dans tous les cas, les techniciens des OS mais aussi les techniciens des structures qui vous entourent pourront vous guider dans l'ensemble de vos choix concernant l'approvisionnement en reproducteurs.

Les éleveurs sélectionneurs réalisent tous du contrôle de performances.

Celui-ci permet de collecter des données pour le calcul des index et l'attribution des qualifications. C'est aussi un outil de gestion technique performance pour l'ensemble des éleveurs ovins

(Voir Partie « Améliorer ses performances » en page 51).

Les précautions sanitaires

Le mélange d'animaux issus de cheptels différents constitue un facteur de risque sanitaire important et peut conduire à l'émergence de maladies qui étaient jusque-là inapparentes. Pour limiter ce risque, il faut s'approvisionner dans un minimum d'élevages connus. L'achat doit être accompagné d'un certificat sanitaire établi par les services vétérinaires et une quarantaine pour les animaux introduits doit être envisagée.

➔ SELON LES RÉGIONS, DES AIDES EXISTENT SOUS CERTAINES CONDITIONS POUR :

- La création et l'accroissement du troupeau
- L'achat de béliers de race pure inscrits
- L'insémination animale
- L'achat d'agnelles de qualité

- S'assurer de la conformité des animaux avec les règles de prophylaxie en vigueur. Pour cela, renseignez-vous auprès des services vétérinaires de votre département.
- Être vigilant pour ne pas introduire d'animaux malades : mammites, pneumonies, abcès, gale, piétin, épидидymite.

L'approvisionnement auprès de sélectionneurs respectant le règlement sanitaire des Organismes de Sélection offre des garanties supplémentaires, en particulier pour ce qui est de la résistance des animaux à la tremblante.

ZOOM SUR : LE CHOIX DU SYSTEME DE REPRODUCTION

Le système de reproduction est le pilier de la conduite d'un troupeau ovin. Il est essentiel de bien y réfléchir au préalable et de le caler une fois pour toutes en s'autorisant simplement quelques ajustements de temps en temps. Il est préjudiciable de vouloir tout bouleverser d'un seul coup. En effet, une modification des périodes de lutte sur une campagne peut remettre en cause un système de reproduction sur plusieurs années : par exemple, dans un système de contre-saison, des brebis remises en lutte en début de lactation ne seront pas disponibles pour la lutte de l'année suivante.

1. QU'EST-CE QU'UN SYSTÈME DE REPRODUCTION ?

L'éleveur dispose d'un temps limité pour son troupeau, les surfaces à valoriser, les bâtiments à construire ou à aménager et doit choisir une filière de commercialisation. Pour optimiser son revenu et l'organisation de son travail, il doit trouver la meilleure cohérence entre ces différents paramètres. C'est la mise en place du système.

Par exemple, la proportion d'agneaux qu'il est possible de finir à l'herbe sera liée au potentiel fourrager de l'exploitation, à la durée d'hivernage des brebis, à la qualité des prairies disponibles et à leur niveau de chargement. En fonction de ces éléments on mettra en place un système de reproduction permettant de produire des agneaux aux moments opportuns.

Les périodes d'agnelages doivent également être définies en tenant compte des pointes de travail des autres ateliers.

➔ AGNEAUX D'HERBE OU DE BERGERIE ?



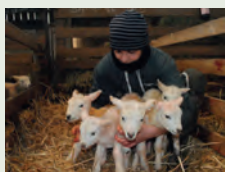
Agneau d'herbe : Il naît de février à mai afin de profiter au maximum de la pousse d'herbe printanière. Il peut être complété avec du concentré ou non, dès la naissance ou à partir du sevrage, et est fini à l'herbe ou en bergerie. Il est abattu entre 110 et 210 jours à un poids vif de 35 à 42 kg, suivant le type racial et le sexe. Le rendement poids de carcasse /poids vif est de 46 %. Les ventes débutent en mai. La dénomination « agneau gris » ou « agneau de report » est utilisée pour les agneaux les plus âgés, finis avec du concentré en bergerie et vendus entre 7 et 10 mois avec un rendement plus faible. La production d'agneaux d'herbe est conditionnée par la production fourragère.



Agneau de bergerie : Nourri exclusivement au concentré, il est abattu à 90-130 jours (selon la vitesse de croissance et l'état d'engraissement). Son poids varie de 30 à 40 kg vifs suivant la race, le sexe et le débouché commercial. Avec un rendement poids de carcasse /poids vif de 48 %, le poids de carcasse varie de 15 à 20 kg. L'agnelet, de 24 à 27 kgv à 60 à 80 j, est destiné au marché du Sud de la France ou à l'exportation ; son rendement est plus élevé car son appareil digestif (panse) n'est pas encore développé.

2. QUELS SONT LES CRITÈRES DE CHOIX D'UN SYSTÈME DE REPRODUCTION ?

Parmi les critères de choix d'un système de reproduction on peut en retenir 5



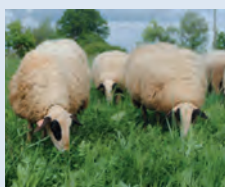
CRITÈRE N°1 : Les périodes de mise bas et les objectifs de productivité

L'espèce ovine présente la particularité d'être saisonnée, c'est-à-dire qu'une partie de l'année, les brebis sont au repos sexuel et la libido des mâles est réduite. La pleine saison sexuelle de la brebis se situe ainsi d'octobre à décembre. En dehors de ces périodes et selon les types génétiques, les modes de reproduction sont différents.

Les races saisonnées qui dessaisonnent plus facilement (toutes les races rustiques et prolifiques ainsi que l'Île de France, la Charmoise et la Berrichon du Cher) ont la capacité de se reproduire naturellement y compris hors de la saison sexuelle (plus ou moins bien tout de même !). Les races saisonnées nécessitent soit un traitement hormonal soit un traitement lumineux pour se reproduire de février à juillet.

LA RÉPARTITION DES MISES BAS

La durée de gestation moyenne est de 145 jours et les premières mises-bas ont lieu entre 140 et 142 jours (pour des agneaux viables). Pour effectuer le calcul de la date du premier agnelage : à la date de mise à la reproduction, on ajoute 5 mois et on soustrait 10 jours. Ainsi, pour une mise en lutte le 15 octobre, les mises bas commencent le 5 mars. En saison sexuelle, 80 % des agnelages correspondent au premier cycle de lutte. En contre-saison, il est usuel que peu de femelles mettent bas dans les quinze premiers jours (effet mâle). Le pic d'agnelage correspond alors au second cycle de lutte (soit 17 jours plus tard).



CRITÈRE N°2 : Le potentiel de la surface fourragère et la disposition du parcellaire

Même avec de très bons animaux, les performances peuvent être limitées par la qualité et la disponibilité de la production fourragère. L'amélioration des performances animales va de pair avec celle du système fourrager.

Pour les troupeaux qui pratiquent la transhumance, les périodes de mise bas sont fortement conditionnées par la pratique de l'estive.

REMARQUE :

L'éloignement des parcelles et leur dispersion peuvent conduire à des systèmes fortement orientés vers le pâturage ou au contraire vers la production en bergerie. Si on dispose d'une bergerie placée au cœur d'un parcellaire groupé, il est possible de sortir les brebis au pâturage sans leurs agneaux. A l'opposé, si l'on dispose de bâtiments peu fonctionnels dans des parcelles dispersées, il est préférable d'opter pour un système valorisant au maximum le pâturage, y compris celui des agneaux.



CRITÈRE N°3 :

La main-d'œuvre disponible

La présence d'une seule personne sur l'exploitation ou une taille de troupeau importante induit souvent un fractionnement des agnelages. A l'inverse, une petite taille de troupeau ou la présence de main-d'œuvre d'appoint (famille, apprenti, salarié...) incite à regrouper les mises bas sur une seule période.



CRITÈRE N°4 : Les équipements

Il est inutile de vouloir produire des agneaux de bergerie sans bâtiments. On peut augmenter la productivité grâce à des équipements et à une conduite rigoureuse en lots.



CRITÈRE N° 5 : La demande du marché

Pour maintenir des circuits commerciaux (y compris en vente directe), les opérateurs ont besoin d'agneaux de qualité tout au long de l'année. Aujourd'hui la période la plus creuse de production est le dernier trimestre de l'année. L'éleveur peut s'organiser pour répondre à cette demande, mais il faut faire attention à rester cohérent avec les atouts et contraintes de l'exploitation, et le surcoût de production qui peut en découler. Pour plus d'informations sur la demande du marché et les circuits de commercialisation, consultez la partie « commercialiser ses agneaux ».

3 - QUAND ET COMMENT ACHETER SON CHEPTEL ?

L'idéal est de réserver ses agnelles le plus tôt possible (1 an à l'avance) pour être sûr d'en obtenir le nombre voulu.

➤ LES DIFFÉRENTS POINTS À VÉRIFIER SONT :

- L'âge (vérifier l'usure des dents)
- L'état corporel (vérifier par une palpation des lombes).
- La fermeture des mâchoires (pas de défaut d'occlusion, ni bégue, ni grignard).
- Les pis (examiner et palper pour détecter une éventuelle mammite ou un quartier non fonctionnel, un peu de lait dans un bol à fond noir)
- Pour les béliers, dans le cas déconseillé d'achat individuel en ferme, examiner et palper les testicules, vérifier la présence du filet au bout de la verge et l'absence de tout autre lésion.



- La respiration
- Les pieds et les articulations.



La démarche

1. Parlez-en avec votre technicien d'OP (Organisation de Producteurs) ou de Chambre d'Agriculture qui vous guidera dans le choix et les démarches à suivre.
2. Passez par les OS qui vous orienteront vers les lots disponibles.
3. Visitez le ou les élevages qui vous intéressent - NE PAS FAIRE D'ACQUISITION DE CHEPTEL PAR TELEPHONE, MAIS SE DEPLACER SUR L'ELEVAGE. Discuter avec l'éleveur de sa conduite d'élevage.
4. Prendre le temps de sélectionner les animaux. Vérifier si l'identification des animaux est en règle. Noter le numéro des animaux choisis afin d'effectuer une vérification lors du chargement.
5. Limiter les mélanges d'animaux (si possible n'achetez que dans un seul troupeau). Evitez absolument d'acheter de multiples petits lots. Le regroupement de différentes origines se fera en période d'entretien et surtout pas en période de fin de gestation ou d'agnelage.
6. Rechercher l'homogénéité du troupeau. Avec des animaux de format régulier, les besoins sont proches, la conduite est plus simple; les lots d'agneaux et d'agnelles plus homogènes sont mieux vendus.
7. S'obliger à un tri rigoureux, en examinant chaque animal avec un professionnel (technicien, éleveur ovin.).
8. Si vous achetez des brebis ou des agnelles garanties pleines, demandez un certificat d'échographie.

Gérer son troupeau... des principes de base à connaître



3 PRINCIPES DE BASE
 1 - Des animaux bien alimentés
 2 - Une gestion sanitaire à maîtriser
 3 - Les "plus" pour une bonne gestion du troupeau

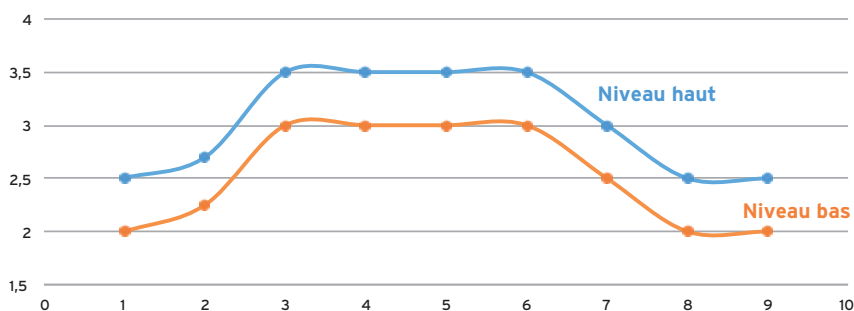
1 - DES ANIMAUX BIEN ALIMENTÉS

La productivité du troupeau est fortement dépendante de l'adéquation entre les besoins des animaux, qui dépendent eux-mêmes de leur stade physiologiques, et leur alimentation.

Pour les brebis, les périodes à forts besoins sont la fin de gestation et le début de lactation. L'état corporel à la mise à la reproduction et à la mise bas influence les performances des femelles.

L'appréciation du niveau des réserves corporelles des brebis ou des béliers par notation est donc importante pour juger de la couverture des besoins. Il s'agit de réaliser des notations par palpation de la région lombaire à des périodes physiologiques clés sur 10 à 20% des animaux du lot. Cela permet d'adapter et de réajuster la conduite des animaux et de l'alimentation en fonction des objectifs fixés. Cette opération peut être réalisée au parc de contention, aux cornadis en bergerie ou bien lorsque les brebis consomment le concentré à l'auge.

NOTE D'ÉTAT CORPOREL RECOMMANDÉ AUX DIFFÉRENTS STADES PHYSIOLOGIQUES





D'autre part, souvent négligée, l'alimentation des béliers a pourtant des répercussions directes à la fois sur la fertilité et la prolificité des brebis. Les béliers peuvent être comparés à des athlètes : ils ne doivent être ni trop gras, ni trop maigres pour saillir un maximum de brebis.

Vous l'aurez compris, bien alimenter vos animaux est essentiel dans la réussite de votre atelier. Aussi, vos rations doivent être équilibrées, y compris en vitamines et minéraux. C'est pourquoi, nous vous conseillons de vous rapprocher de votre technicien ovin (Organisation de producteurs ou de Chambre d'agriculture), qui pourra vous conseiller sur le type de rations à distribuer en fonction des aliments dont vous disposez.

2 - UNE GESTION SANITAIRE À MAÎTRISER



Un suivi vétérinaire est indispensable dans le cadre du Plan Sanitaire d'Élevage (PSE) (Voir partie « Vos obligations »). Au quotidien mais aussi à des périodes clés de l'année, un certain nombre de précautions sont à prendre.

Des mesures d'hygiène générales à respecter

- Propreté des locaux d'élevage et de stockage des aliments, ainsi que du matériel
- Soins à la naissance : désinfection immédiate du cordon ombilical, assurer la prise de colostrum, surveiller les soins donnés par la mère ...
- Désinfection des boucles à la pose
- Mise en quarantaine des animaux achetés
- Un paillage régulier
- De l'eau propre à disposition
- ...

Parasitisme : la plus grande vigilance pour les conduites à l'herbe

- Pour les agneaux de bergerie, la coccidiose est une infection fréquente => elle peut être maîtrisée par l'utilisation de traitement préventif (aliment) ou curatif
- Pour les adultes : en fonction des systèmes d'élevage et de la zone géographique, 2 à 3 traitements antiparasitaires annuels peuvent être nécessaires. Ils sont à positionner avec l'aide du vétérinaire uniquement lorsque cela est nécessaire en prenant soin d'alterner les matières actives afin de ne pas créer de résistances qui rendraient les anthelminthiques inefficaces.
- Les jeunes animaux, agneaux et agnelles conduits à l'herbe sont plus sensibles au parasitisme interne que les adultes.

Soins réguliers du pied

En fonction des élevages (géographique, système...), 1 à 2 passages annuels avec passage préventif en pédiluve limitent les risques d'affections tels que le piétin, fourchet...

Maladies fréquentes à repérer

> Maladies néonatales :

Echtyma, arthrite, colibacillose ==> Sont bien connues et peuvent être maîtrisées en limitant des pratiques à risque par des mesures de prévention et éventuellement par des plans de vaccinations efficaces.

> Maladies d'origine alimentaire :

Entérotoxémie et acidose peuvent être évitées par une bonne gestion de l'alimentation et éventuellement par une vaccination pour l'entérotoxémie ==> éviter les changements alimentaires brusques et apporter une ration alimentaire équilibrée.

Le préalable à une bonne gestion du troupeau est de pouvoir facilement repérer et trier les brebis à réformer (les improductives, les brebis âgées, celles qui ont de mauvaises performances et les brebis à problèmes). Un système de contention est indispensable pour réaliser ces opérations qui interviennent principalement avant la mise à la reproduction et au sevrage.



➔ UN SITE POUR VOUS AIDER :
www.inn-ovin.fr

De la documentation technique
et des vidéos pour tout savoir
sur le sanitaire et
l'alimentation



➔ LES « PLUS » POUR UNE BONNE GESTION DE VOTRE TROUPEAU

Maîtriser l'alimentation et le sanitaire de son troupeau sont des points clés pour une conduite réussie. Pour y parvenir, n'hésitez pas à vous faire conseiller par un technicien de Chambre d'Agriculture ou de coopérative pour ce qui est de l'alimentation, de GDS, ou bien encore, par votre vétérinaire pour les aspects sanitaires.

D'autres aspects de la production ovine sont importants et méritent toute votre attention lorsque vous allez bâtir votre projet :

- L'organisation du travail
- Logement des animaux
- Les équipements
- La maîtrise de la conduite et commercialisation des agneaux.

L'ensemble de ses points primordiaux sont développés plus largement dans ce guide. (Voir chapitre correspondant).

Organisation du travail.. organisons, organisons !



Réfléchir à son organisation du travail dès l'installation est incontournable pour atteindre les objectifs de productivité économique, tout en dégageant du temps pour soi.

1 - PLANIFIER POUR S'ORGANISER DANS LE TEMPS

Il faut s'interroger sur la cohérence d'ensemble des différentes productions présentes sur l'exploitation. S'organiser, c'est planifier les différents travaux à effectuer au cours de la campagne.

Réaliser un calendrier des travaux

- > Savoir quelle main-d'œuvre est disponible
- > Inventorier les différentes tâches à réaliser sur :
 - le troupeau (périodes d'agnelages...);
 - les surfaces (semis des céréales, récolte des fourrages...);
 - les autres activités de l'exploitation (entretien du matériel, construction de bâtiments, formation) /autres ateliers
- > Visualiser toutes ces tâches sur un calendrier,
- > Réserver du temps pour les imprévus

Cette méthode vous permettra d'identifier d'éventuelles périodes de tension, voire de périodes critiques.



Gérer les travaux d'astreinte journaliers

> S'organiser et s'équiper limite le temps passé aux tâches journalières non reportables liées aux animaux, telles que :

- l'alimentation, le paillage ;
- les soins ;
- la surveillance des lots ;
- le gardiennage...

2 - DES SOLUTIONS POUR AMÉLIORER SES CONDITIONS DE TRAVAIL

3 principaux leviers existent pour gagner en efficacité et confort de travail.

SIMPLIFIER LES PRATIQUES OU LES SYSTÈMES DE PRODUCTION

- > Envisager le pâturage continu
- > Diminuer la fréquence de distribution du fourrage.
- > Constituer des lots homogènes et en nombre limité : (surtout au pâturage) et de taille suffisante (au moins 50 brebis).

RATIONALISER LES BÂTIMENTS, LES ÉQUIPEMENTS ET LE MATÉRIEL

De nombreuses solutions en matériels et équipements permettent de gagner du temps et de diminuer la pénibilité des tâches :

- Clôtures
- Aménagement des bâtiments
- Alimentation avec un couloir d'alimentation fonctionnel ou en libre-service pour ne pas à avoir à rentrer ou à circuler dans les lots
- Prévoir aussi des couloirs de circulation, pour les hommes comme pour les animaux.
- Claies, cases d'agnelage en nombre suffisant
- Matériel : dérouleuse, pailleuse, distributrice...
- Contention avec parc de tri ou cornadis
- Chien de conduite de troupeau.

VEILLER À L'ADÉQUATION ENTRE MAIN-D'ŒUVRE DISPONIBLE ET QUANTITÉ DE TRAVAIL À FOURNIR

> Un conseil : ne pas dépasser 2 productions herbivores présentes sur une exploitation individuelle.

➔ LE SERVICE DE REMPLACEMENT

Pensez également au service de remplacement pour vous faire remplacer de manière ponctuelle.

Pour cela, il suffit d'adhérer à votre service de remplacement départemental et de passer un simple coup de fil quand vous en avez besoin. En cas de maladie, coup dur, accident mais également pour vous libérer du temps, pour prendre des congés, partir en formation, ou pour assurer des responsabilités professionnelles, syndicales ou électives.

Différentes aides financières existent, renseignez-vous et trouvez tous les contacts sur : www.servicederemplacement.fr

La gestion du troupeau conditionne directement les résultats de l'exploitation, il peut être intéressant de faire appel à de la main-d'œuvre extérieure en cas de manque de temps, de matériel ou de compétences, par exemple pour le curage des bergeries, la tonte, la construction de bâtiments, l'épandage d'amendements, des travaux du sol pour quelques hectares, etc...

Différentes solutions pour avoir recours à un « coup de main » existent : entreprise de travaux agricoles, entraide entre agriculteurs, salariat. L'emploi à temps partiel / partagé via les groupements d'employeurs se développe. N'hésitez pas à vous renseigner auprès des organisations professionnelles agricoles de votre département.



➔ UN SITE POUR VOUS AIDER : www.inn-ovin.fr

Des fiches techniques sur les équipements et bâtiments.

S'installer en société, avec des membres de sa famille ou des tiers, induit des contraintes dont il faut avoir conscience. S'associer ce n'est pas simplement travailler ensemble, cela implique de partager le travail, le revenu, le capital, les risques, les décisions et les responsabilités. Mais l'association rend le travail plus flexible, plus souple pour faire face à la surcharge, aux pics de travail ou réaliser des chantiers à plusieurs. Elle facilite la prise de congés et de week-ends et ainsi concilie plus facilement vie professionnelle et vie privée.



➤ GAGNER EN TEMPS ET EN FIABILITÉ

Depuis l'entrée en vigueur de l'identification électronique, tous les animaux doivent être équipés d'une puce électronique.

En plus du suivi et de la gestion du troupeau, certaines tâches comme le tri ou la pesée peuvent être automatisées avec du matériel adapté.

Retrouvez une présentation du matériel existant sur www.idele.fr dans la rubrique « équiper et s'organiser » thème « identification - RFID ».

3. ENREGISTRER POUR BIEN GÉRER SON TROUPEAU

Que ce soit pour conduire son troupeau, respecter la réglementation ou un cahier des charges de production (signes d'identification de la qualité et de l'origine par exemple), l'éleveur ovin gère de nombreuses informations.

Un inventaire précis des numéros des animaux est la base incontournable. Lors des mises bas, les informations utiles (numéro de l'agneau, de la mère, date et mode de naissance) sont inscrites sur le **carnet d'agnelage obligatoire**. Le suivi de l'agnelage et le repérage de la mère et de l'agneau sont ainsi facilités. (cf. vos obligations en tant qu'éleveur ovin).

Les logiciels de gestion de troupeau permettent :

- une gestion de l'inventaire des brebis et des agneaux ;
- un suivi individuel de la carrière des brebis (repérage des brebis improductives) ;
- d'effectuer des tris, de constituer des lots, de choisir des agnelles de renouvellement ;
- d'éditer des sorties papier claires et adaptées (registre de bergerie, bons de livraison, etc.).

A partir de 400 euros pour la licence et un lecteur électronique, avec une maintenance annuelle à partir de 60 euros par an.

Le remplissage des documents réglementaires est automatisé et il n'y a plus d'erreurs liées au relevé des numéros.

Les enregistrements du carnet sanitaire sont également très précieux pour établir un bilan sanitaire et définir un protocole de prévention adapté, largement préférable au protocole curatif, générateur de surcharge de travail.

Chien de conduite du troupeau... plus qu'un animal, un partenaire de travail

Un chien de conduite efficace rend de nombreux services aux exploitations ovines. Avec son aide, rassemblement, déplacement des animaux, rentrée en bergerie, passage dans le couloir de contention, embarquement des agneaux sont facilités. Le chien assure un confort incontestable sur les différentes interventions, il permet à l'éleveur d'être autonome et réactif, de gagner du temps, de réduire la pénibilité des tâches, d'améliorer la sécurité et aussi le bien être du troupeau.



De 400 à 700 euros : c'est le prix d'un chiot de 8 semaines né de parents LOF (Livre des Origines Françaises), en fonction de sa race, de ses origines, de ses garanties...

1 - LES BASES DU TRAVAIL AVEC UN CHIEN DE CONDUITE

La fonction n°1 du chien, c'est celle du RABATEUR

D'une façon générale, le chien de conduite va servir à RASSEMBLER, CONTENIR et DEPLACER le troupeau. Son instinct l'amène à contourner les animaux pour se positionner à l'opposé de son maître, à les rassembler et à les rabattre vers l'éleveur.

La place du chien est d'être derrière les animaux pour les pousser et celle de l'éleveur devant le troupeau, dans le rôle de meneur. Ainsi, il devient un repère réel et rassurant pour les animaux qui le suivent et ne cherchent plus à fuir ni à le dépasser.

2 - L'IMPORTANCE DES APTITUDES NATURELLES

L'objectif des éleveurs aujourd'hui est d'avoir un chien efficace et fiable dans le travail sans avoir à passer trop de temps à un dressage compliqué. La qualité du chien est alors déterminante.

Lorsque le chien dispose de bonnes aptitudes naturelles, il est facile de les canaliser et de les valoriser par un dressage simple. Au contraire, si le chien manifeste peu d'aptitudes, l'utilisateur devra alors mettre en œuvre un dressage plus lourd dans le but d'inculquer les comportements nécessaires à la conduite d'un troupeau.

› *Les aptitudes naturelles que l'on va rechercher :*

- Forte motivation au travail
- Bon contournement qui amène le chien à se positionner à l'opposé
- Bon sens du troupeau (capacité du chien à conserver les animaux en un groupe compact. On parle de « chien qui structure »)
- Bonne capacité à l'affrontement (capacité du chien à faire bouger les animaux, à provoquer le mouvement).

Prendre un chien destiné au travail sur troupeau est un acte qui se DECIDE et SE REFLECHIT.

3 - CHOISIR UN CHIEN

Cette étape est importante, voire déterminante. Il est essentiel de mettre toutes les chances de son côté : choisir parmi les races adaptées au travail.

Les races de chiens de troupeaux existantes sont nombreuses : Berger des Pyrénées, Berger de Brie, Kelpie australien...mais les plus utilisées restent le Berger de Beauce (ou Beauceron) et surtout le Border Collie. En dehors de l'aspect économique, c'est un investissement en temps pour l'éducation



et le dressage, il faut donc mettre toutes les chances de son côté :

- S'assurer que les 2 parents sont reconnus pour leurs aptitudes au troupeau et travaillent régulièrement. Il ne suffit pas d'être noir et blanc pour être un bon chien !
- Quels que soient la race et le pédigrée du chiot, demandez à voir travailler les 2 parents (si possible). Observez bien la mère lorsqu'elle est au troupeau et au repos, pour vous faire une idée sur son tempérament : en aucun cas, elle ne doit être peureuse ou agressive.
- Faire attention aux conditions d'élevage : les chiots doivent avoir été sociabilisés et familiarisés avec l'environnement de l'exploitation (stimuli, bruits, sorties...).

Regardez l'ensemble de la portée dont l'état sanitaire doit être irréprochable. Les chiots doivent être déparasités et vaccinés, avoir l'air en bonne santé et être vifs. Choisissez parmi les chiots curieux, joueurs, qui viennent spontanément vers vous (chiots sociables).

Évitez absolument les chiots que vous ne pouvez pas approcher, méfiants et peureux : ils seront incontrôlables et inutilisables au troupeau. Mâle ou femelle, le sexe n'est pas déterminant pour le travail. Si aucun ne vous séduit, n'en prenez pas. N'oubliez pas que vous allez faire équipe avec lui pendant près de 10 ans, alors soyez exigeant !

➤ DES ASSOCIATIONS D'ÉLEVEURS

Pour accompagner les éleveurs, les orienter dans leurs démarches, les guider vers un chiot qui correspond à leurs objectifs, il existe, dans de nombreux départements, des associations d'éleveurs-utilisateurs. Retrouvez leurs coordonnées sur le site : <http://chiens-de-troupeau.idele.fr>.

L'âge minimum légal de la cession (vente/don) est de 8 semaines. Le meilleur âge pour adopter un chiot est entre 8 et 12 semaines, période pendant laquelle il s'adapte plus facilement à son nouvel environnement et se socialise à l'Homme.

N'oubliez pas le suivi sanitaire :

- l'identification du chien (puce ou tatouage)
- les vaccinations contre les maladies infectieuses
- le déparasitage régulier (le ténia du chien est dangereux pour les brebis et les humains).

4 - CANALISER LE CHIEN ET LE RENDRE FIABLE

On distingue 2 étapes principales :

L'éducation

Hors de la présence des animaux, cette phase consiste à apprendre au jeune chien à se mettre à l'écoute et à obéir au maître. Elle implique l'apprentissage de quelques ordres de base et requiert de la discipline de la part de l'éleveur.

➔ LUI APPRENDRE LES ORDRES DE BASES :

- Son nom
- Les notions de bien et de mal
- La marche en laisse
- Le rappel
- Le couché
- Le stop

L'éducation du jeune chien qui commence dès son acquisition, est primordiale pour instaurer une relation forte et de confiance avec le maître. Ainsi, on prépare physiquement et mentalement le chien à travailler pour soi.

Conduite à adopter :

- privilégiez des séances de travail courtes (10 - 15 min) et quotidiennes ;
- gérer la liberté du chien, c'est-à-dire le mettre au chenil lorsqu'on ne peut le surveiller ;
- lui offrir une alimentation adaptée ;
- pendant l'éducation, pas de travail avec les animaux.

Le dressage

Avec des animaux et dans des conditions aménagées, cette deuxième phase permet de canaliser les aptitudes naturelles « troupeau » du chien au profit du maître et de lui apprendre les ordres au travail. Elle permet aussi à votre chien d'acquérir de la maîtrise et de la confiance en lui pour mieux appréhender les différentes situations qu'il devra affronter plus tard.



Ne confondez pas **DRESSAGE** et **TRAVAIL** avec le troupeau.

Pour profiter pleinement des qualités d'un chien de conduite, il faut savoir être patient. C'est vers l'âge de 15 mois que vous pourrez envisager de mettre votre chien réellement au travail sur troupeau, pour une utilisation optimale à partir de 2 ans-2 ans et 1/2.

D'ici là, il est très important de considérer le développement physique et mental du chien et de respecter les étapes. Les erreurs commises au démarrage sont souvent irréversibles et certaines

mauvaises habitudes acquises très tôt sont très tenaces. Dans ces conditions, le recadrage du chien, sa remise en confiance, demandent de la patience, des compétences et ... du temps.

Partout en France des formations visent à transmettre aux éleveurs une méthode simple et efficace pour éduquer, dresser et utiliser leur chien dans les meilleures conditions possibles. Ces stages, résolument pratiques, sont organisés en collaboration avec les formateurs agréés par l'Institut de l'Élevage.

Avec des modules de formation qui s'étalent sur des périodes de 5 à 6 mois, les éleveurs accompagnés (ou pas encore) de leur chien, y trouvent un programme de travail adapté et personnalisé. Sur le terrain, grâce à des d'exercices réalisés sur ovins, bovins ou caprins, les sessions de formation placent le chien dans des situations favorables à son apprentissage.

Moyennant ces formations, le chien progressera vite et son utilisation, à terme, sera optimale sur l'exploitation.

Retrouvez toutes les coordonnées des interlocuteurs de votre département et des conseils techniques sur le site de l'Institut de l'Élevage :

<http://chiens-de-troupeau.idele.fr>

Bâtiment et équipement... pour travailler en assurant confort aux animaux et à l'éleveur

Les conditions de travail de l'éleveur sont primordiales pour la réussite d'un projet d'installation ou de création d'atelier. Les bâtiments et équipements en sont une composante essentielle qu'il ne faut pas négliger et qui se réfléchit autant que faire se peut sur le long terme.



1 - LES BÂTIMENTS

Bien que les besoins en bâtiments et leur utilisation soient variables selon les systèmes, ils constituent un outil de travail souvent indispensable et doivent donc faire l'objet d'une réflexion approfondie. Cet outil doit répondre à des objectifs précis de production et d'organisation du travail. Cela suppose un ajustement entre les moyens financiers, le montant de l'investissement et l'évolution possible du bâtiment dans le temps.

Evaluer ses besoins

Les besoins en bâtiments dépendent principalement du système de production. Il ne faut pas oublier d'intégrer la dimension travail (efficacité et confort) dans la conception du bâtiment. Il est impératif de définir l'aménagement intérieur (largeur des aires paillées et du (ou des) couloir(s) avant de s'intéresser au type de bâtiment ou de structure qui protégera cet aménagement.

POUR LOGER LES ANIMAUX :

- Quels sont les animaux à loger (brebis en fin de gestation, agnelage, agneaux à l'engrais...) ?
- Quel nombre ?
- Quand et pendant combien de temps ?

➤ QUELQUES RECOMMANDATIONS POUR DIMENSIONNER SON BÂTIMENT

	Longueur d'auge/ animal	Surface paillée minimum/ animal	Profondeur d'aire paillée
Brebis en lactation avec agneaux (selon prolificité)	0,35 m	1,5 à 2 m ²	5 à 6 m
Brebis en fin de gestation (selon longueur d'auge)	0,40 m	1,2 m ²	4 à 5m
Brebis à l'entretien	0,35 m	1 m ²	3 m
Agneaux rationnés	0,25 m	0,5 m ²	4 m
Agneaux à volonté	Cela dépend du nourrisseur	0,5 m ²	4 m

Ces recommandations doivent être adaptées selon le taux de prolificité et le gabarit des brebis. Attention !! Il est possible que certains cahiers des charges des démarches qualité imposent des normes supérieures.

POUR CIRCULER :

- Quels sont les aliments et types de fourrages à distribuer?
- Pour quels animaux ?
- Avec quels moyens ?
- Comment pailler ?

➤ QUELQUES RECOMMANDATIONS DE NORMES POUR DIMENSIONNER LES COULOIRS

	Largeur du couloir	Fonctionnalité
Mécaniser	4 m sur couloir sur élevé 3 m avec auges 5 m quand distributrice	TRÈS PRATIQUE Dessileuse, dérouleuse, pailleuse
Dérouler	2 m pour distribution manuelle, 1m de plus que la botte	CORRECTE Distribution manuelle ou quad
Passage d'homme	1,2 m	UNIQUEMENT POUR LA SURVEILLANCE OU INTERVENTION PONCTUELLE

Attention, bien réfléchir au positionnement et à la dimension des portes pour faciliter la circulation des animaux, l'approvisionnement en fourrages, et le curage du bâtiment. Porte accès tracteur : 4 m de large et 3 m de hauteur.

POUR STOCKER L'ALIMENT:

- Quelles rations ?
- Types d'animaux concernés et combien ?
- Sur quelles périodes

➤ QUELQUES RECOMMANDATIONS

CONCENTRÉS

Blé	760 kg/m ³
Orge	650 kg/m ³
Avoine	480 kg/m ³
Maïs	760 kg/m ³
Soja	600 kg/m ³
Granulé	600 kg/m ³
Pulpe de betterave	550 kg/m ³
Luzerne déshydratée	550 kg/m ³

FOURRAGES

Foin Botte Ronde 1,2 x 1,2	190 kg MB
Enrubannage 50% MS Botte Ronde 1,2 x 1,2	400 kg MB
Paille Botte Ronde 1,2 x 1,2	120 kg MB
Paille : 1,2 x 1,1 x 2,5	300 kg MB
Ensilage d'herbe Hauteur silo 1,5 m	820 kg MB/ m ³
Ensilage de maïs 30% MSHauteur silo 1,5 m	650 kg MB/ m ³

Bien réfléchir à son emplacement

Il est plus simple et sécurisant d'être propriétaire du terrain où l'on construit. Si ce n'est pas le cas, assurez-vous d'avoir l'accord écrit de votre propriétaire. N'hésitez pas à vous renseigner auprès d'un service juridique pour savoir à qui appartient le bâtiment en cas de rupture de bail.

La place du bâtiment sur le parcellaire est à choisir en lien avec le système d'alimentation que l'on veut pratiquer.

Par exemple, l'emplacement de la bergerie qui facilite ou pas l'accès au pâturage des lots de brebis.

De même, il existe des normes d'implantation à respecter définies dans le règlement sanitaire départemental. Renseignez-vous auprès de votre Chambre d'Agriculture.

Concevoir son projet de bergerie

Il est important d'être capable d'anticiper, de prévoir des évolutions et de hiérarchiser la réalisation des investissements. Souvent la bergerie est réalisée sur plusieurs années, il est cependant essentiel de ne jamais perdre de vue le projet final, pour ne pas se laisser entraîner dans des constructions qui remettraient en cause sa cohérence.

Ré-aménager un bâtiment ?

➤ EN SAVOIR PLUS

Dans le cas où un «vieux» bâtiment est destiné au logement des animaux, veiller au volume d'air disponible et à son renouvellement.

Trop souvent, des animaux sont confinés dans de vieilles étables où l'ambiance dégradée engendre de nombreux problèmes sanitaires, des difficultés de surveillance et de mauvaises performances. Dans bien des cas, il suffirait juste d'éliminer les plafonds.

Il est indispensable d'établir un état des lieux des bâtiments existants sur l'exploitation.

- Etat général (qualité et état de la toiture, état des murs...),
- Surface au sol et dimensions,
- Nombre d'ouvertures et dimensions des portes,
- Adduction d'eau et d'électricité,
- Situation des bâtiments sur le site d'exploitation...

ADAPTER L'EXISTANT A SES BESOINS et non le contraire : c'est la fonctionnalité du système qui est en jeu.

Tous ces éléments vont fournir des informations utiles pour l'intégration de ces bâtiments dans le projet global. La destination (stockage ou logement des animaux) et l'aménagement s'envisageront en fonction des besoins.

Bâtiment neuf : tunnel ou bergerie ?

Quand on entame la démarche de la construction, il ne faut avoir aucun « a priori ».



Il faut préciser les besoins et ressources financiers :

- Quelle est ma capacité d'autofinancement ?
- Quelle est ma capacité d'emprunt ?
- Qui établit les plans ? Qui élabore les dossiers administratifs (permis de construire, dossier de demande d'aides, ...) ? Quels sont les coûts des travaux pratiqués par les entreprises ? Demander des devis.
- Quelles sont les subventions dont je pourrais bénéficier ?



➔ EN SAVOIR PLUS SUR LE COÛT DU TUNNEL

Structure non isolée (Bâche polyéthylène simple) avec aménagement = 50 à 60 euros au m² H.T

Structure isolée (bâche camion rehaussée)
Avec portes, pignon et maçonnerie en auto-construction (muret de parpaings, 0.8 m de hauteur) = 60 euros au m² H.T

LE TUNNEL

Les bergeries « tunnel » présentent plusieurs intérêts :

- Un coût modéré par rapport à des structures construites en dur.
- Formule simple, rapide et possible en auto-construction.
- Différents couvertures (isolées ou non) possibles adaptées à la fonction qui lui sera donnée.
- Une ambiance maîtrisée pour des tunnels isolés. Au-delà de 25 / 30 m de long, la ventilation est à surveiller.
- Un bâtiment démontable, intérêt non négligeable lorsqu'il n'y a pas de sécurité foncière.

La structure classique est d'une largeur de 9,30 m, modulable en fonction des souhaits de l'éleveur. Les prix au m² diffèrent en fonction du type de structure choisie.



➔ EN SAVOIR PLUS SUR LE COÛT INDICATIF

= 160 à 190 euros/e m² H.T hors terrassement et hors aides

Pour un projet d'implantation entre 500 et 900 m d'altitude, majoration de 12%. Plus de 900 m d'altitude, majoration de 20% (hors coût de terrassement du terrain)

LA BERGERIE À OSSATURE BOIS OU MÉTAL

C'est une solution DURABLE.

Les systèmes les plus répandus sont les bergeries à ossature bois (charpente, bardage, pignons et portes sont en bois) et les bergeries à ossature métallique.

Dispositions les plus répandues :

- Bergerie 13 m de large avec un couloir central pour mécanisation et circulation.
- Bergerie 16 m de large avec un couloir central pour mécanisation et circulation, et deux couloirs latéraux pour passage d'homme. C'est un système très fonctionnel pour l'agnelage avec accès facile aux cases par les couloirs latéraux.
- Bergerie 27 m de large avec 2 couloirs d'alimentation (tracteur) et un couloir central de circulation (homme et animaux), cases d'agnelages de part et d'autre.

Les préalables à la construction

NE PAS OUBLIER LE PERMIS DE CONSTRUIRE ! (Même pour un tunnel)

- Il est important de choisir un terrain relativement plat et sain pour limiter les coûts de terrassement qui peuvent s'avérer prohibitifs le cas échéant. D'autre part, il est conseillé de demander plusieurs devis en matière de terrassement car les écarts entre les artisans peuvent être importants.



- Il faut veiller à la proximité d'un point d'eau (source ou réseau) et de l'électricité. Si l'éloignement est trop important, la mise en place d'un réseau d'adduction aura un coût élevé.
- Les accès au bâtiment doivent être faciles pour les tracteurs et les camions (embarquement, affouragement...). La stabilisation des voies pourra être nécessaire.
- L'éloignement par rapport à la maison d'habitation aura son importance notamment en période d'agnelage.

- Dans certains cas, le choix du site d'implantation sera porté sur un terrain proche de bâtiments d'habitation ou même d'un bourg. Il est essentiel de s'assurer de la réglementation, au regard de certaines contraintes techniques imposées (matériaux de couverture, distance de construction...). Concernant les sites classés, il faut prendre contact avec l'architecte des Bâtiments de France de votre département.

Question d'ambiance !

La maîtrise de l'ambiance du logement des animaux est un facteur essentiel pour la prévention des pathologies et le confort de l'éleveur. De nombreux paramètres entrent en ligne de compte (ventilation, luminosité, température, hygrométrie ...). Parfois complexes et difficiles à appréhender, n'hésitez pas à faire appel à un spécialiste, comme un technicien «Bâtiment» de Chambre d'Agriculture ou de groupement de producteurs.

2. AMÉNAGER ET ÉQUIPER LES BÂTIMENTS

Il s'agit d'effectuer des choix techniques qui doivent tenir compte du meilleur compromis entre le confort et l'efficacité du travail.

Assurer le confort de travail

- La distribution du fourrage et du concentré doit se faire sans passer sur l'aire paillée et en portant le moins possible.
- La surveillance doit être facile.
- Prévoir des portes et portillons pour ne pas enjamber les claies.

Rechercher un maximum de modularité

Le bâtiment doit permettre toute la souplesse nécessaire à la conduite des animaux :

> La taille des lots doit pouvoir varier

> La circulation des animaux doit être facile:

- Passage d'animaux d'un lot à l'autre,
- Changement d'emplacement pour un lot,
- Entrées et sorties,
- Accès de l'éleveur et des intervenants extérieurs (vétérinaire, inséminateur, ...), ...

Des équipements spécifiques

CLAIES ET CASES D'AGNELAGES

Les claies vont servir à alloter, contenir, séparer. Il est important d'en avoir toujours un nombre suffisant sous la main. Elles peuvent être achetées ou auto-construites.



> Taille standard :

2 m de long maximum et 1 m de hauteur maxi.
Ajourées ou pleines à la base.

Les cases d'agnelage sont indispensables pour les portées multiples qui mettent bas en bergerie. Elles servent à surveiller le développement du lien entre la mère et ses petits, à attraper facilement l'agneau pour les diverses interventions qui suivent la naissance. La case mesure 1.5 à 2 m² avec de l'eau à volonté pour la brebis (abreuvoir ou seau suspendu à un crochet).

> Prévoir un nombre suffisant:

- Pour des luttes naturelles, un nombre de cases équivalent à 10-15% de l'effectif du troupeau.
- Pour des luttes synchronisées, un nombre de cases équivalent à 20-25% de l'effectif du troupeau.

➔ EN SAVOIR PLUS SUR LE COÛT INDICATIF

- = 15 euros H.T claie bois de 1 m
- = 25 euros H.T claie bois de 2 m



CORNADIS EN BERGERIE

De plus en plus utilisé par les éleveurs, le cornadis permet de travailler plus confortablement en bâtiment et de réaliser certaines opérations sur les brebis sans avoir besoin d'un parc de contention. Plusieurs types existent dans le commerce, en bois (d'un meilleur rapport qualité/prix) ou en métal et avec 3 ou 2,5 brebis au mètre. Attention pour les races cornues, prévoir des adaptations.

> Ainsi, un bâtiment équipé de cornadis permet à l'éleveur de :

- poser et déposer les éponges,
- inséminer avec le lève-ovin,
- réaliser des diagnostics de gestation
- poser des boucles,
- intervenir sur un animal pour divers traitements sanitaires (ex: vaccination)
- trier les agneaux sous la mère
- distribuer l'aliment tranquillement alors que les brebis sont bloquées dans l'aire paillée,
- intervenir dans l'aire paillée (paillage, apport de foin dans les râteliers libre-service...) alors que les brebis sont bloquées à l'auge,

➔ EN SAVOIR PLUS SUR LE COÛT INDICATIF

- = 120 euros H.T / m
- Cornadis bois à fixer sur auge

Les cornadis sont aussi indispensables en système bergerie que le parc de contention en système herbager. Les deux systèmes peuvent également être complémentaires sur la même exploitation.



DISTRIBUTION DU FOURRAGE

L'affouragement à la fourche est une pratique très courante en élevage ovin viande.

Mais il existe d'autres modes de distribution plus au moins mécanisés.



➔ UN SITE
POUR VOUS AIDER :
www.inn-ovin.fr

Découvrez des vidéos d'équipement en fonctionnement grâce à l'application de la Bergerie Futée.

➤ LES MODALITÉS POSSIBLES DE DISTRIBUTION DU FOURRAGE

	Mode de distribution	Coûts indicatifs HT
Manuellement	Réservé aux balles rondes de foin et de paille	
Râteliers en libre-service	Particulièrement bien adaptés au foin, à l'enrubannage et à la paille	De 200 à 1200 euros HT suivant le modèle
Tapis d'alimentation	Associé à une dérouleuse pailleuse ou bien dessileuse, peut être utilisé pour des rations humides, à base d'ensilage ou d'enrubannage	De 300 à 350 euros le mL avec cornadis (400 euros avec maçonnerie)
A l'auge avec un tracteur	Foin, paille, ensilage et enrubannage sont distribués à partir d'un tracteur équipé d'une dérouleuse, d'une dessileuse ou d'un godet distributeur (largeur de couloir de 3m minimum)	Environ 6000 euros HT pour un modèle de base de dérouleuse
A l'auge avec un valet de ferme	Présente l'avantage de circuler dans un couloir de 2m de large	Entre 15 et 20 000 euros HT sans équipement
Mélangeuse distributrice ou bol mélangeur	Equipement réservé aux troupeaux de taille importante ou mixtes ovins/bovins	Entre 23 et 32 000 euros HT suivant les modèles

Source : extrait du Guide « S'équiper pour travailler moins »

DISTRIBUTION DU CONCENTRÉ

➤ Pour les jeunes animaux : agneaux et agnelles

Les solutions pour mécaniser la distribution du concentré pour les agneaux et agnelles sont directement liées d'une part au mode d'alimentation (à volonté ou rationnement), d'autre part au type d'aliment (aliment complet ou mélange fermier).

➤ LES MODALITÉS POSSIBLES DE DISTRIBUTION DU CONCENTRÉ POUR LES AGNEAUX

	A VOLONTÉ	RATIONNÉ
Nourrisseur rectangulaire	Manuelle (seaux ou sacs) Vis ou chaîne à pastilles Godet distributeur	Non adapté
Nourrisseur circulaire	Vis ou chaîne à pastilles	Vis ou chaîne à pastilles associée à des doseurs volumétriques
Auge non spécifique (table d'alimentation surélevée ou auges bois)	Manuelle (seaux ou sacs) Godet distributeur Robot au sol	Manuelle (seaux ou sacs) Robot au sol Godet distributeur Robot suspendu sur rails Vis ou chaîne à pastilles
Claie auge	Non adapté	Manuelle (seaux ou sacs)

Source : extrait du Guide « S'équiper pour travailler moins »

➤ EN SAVOIR PLUS SUR LE COÛT INDICATIF

= 10 à 15 000 euros H.T pour nourrir 600 agneaux

Globalement, les vis ou chaînes à pastilles restent les équipements les plus utilisés pour des agneaux à volonté. La chaîne d'alimentation permet de remplir les nourrisseurs grâce à un détecteur placé en bout de chaîne qui déclenche et arrête automatiquement la distribution. Le concentré est stocké en silo ou en fosse. Cette absence de manipulation du concentré réduit la charge de travail en temps et pénibilité. Le coût de l'installation se justifie à partir d'une production d'au moins 200 agneaux de bergerie.

> Pour les adultes : brebis et béliers

De multiples solutions existent : de la brouette à la mélangeuse distributrice, en passant par les robots... Le mode de distribution de l'alimentation des brebis est en grande partie lié à la largeur du couloir. Particulièrement adapté aux brebis laitières, le Distributeur Automatique de Concentré (DAC) est un dispositif de distribution automatisée des aliments à l'animal.



LES MODALITÉS POSSIBLES DE DISTRIBUTION DU CONCENTRÉ POUR LES BREBIS

TYPE D'AUGE	MODE DE DISTRIBUTION
Table d'alimentation surélevée	Manuelle (seaux ou sacs) Brouette distributrice Godet distributeur Robot distributeur au sol Robot suspendu sur rails Mélangeuse distributrice
Auge en bordure de couloir	Manuelle (seaux ou sacs) Godet distributeur Robot distributeur au sol Robot suspendu sur rails
Auge trottoir	Manuelle (seaux ou sacs) Brouette distributrice
Tapis auge d'alimentation	Manuelle (seaux ou sacs) Trémie distributrice Vis ou chaîne à pastilles associée à doseurs volumétriques
Claies auges	Manuelle (seaux ou sacs)

Source : extrait du Guide « S'équiper pour travailler moins »



ALLAITEMENT ARTIFICIEL

L'allaitement artificiel peut représenter un poste gourmand en temps et relativement contraignant. Pour des lots de mise bas importants à forte prolificité, et des lots d'allaitement artificiel supérieurs à 30 agneaux, investir dans une louve se justifie. Le lait est reconstitué à partir d'un réservoir de poudre et d'une source d'eau, et la distribution à volonté est assurée.

Il est nécessaire de prévoir un espace spécifique avec alimentation en électricité et en eau.

➔ EN SAVOIR PLUS SUR LE COÛT INDICATIF

= 1300 à 2300 euros HT pour une louve automatique



3 - LES CLÔTURES

Les clôtures sont indispensables pour gérer le pâturage. Au moment de l'installation : temps de pose, coût, entretien, robustesse... il ne faut rien négliger.

Prévoir et concevoir sa clôture

Il est important de réfléchir et de prévoir le bon tracé de sa clôture. En effet, une clôture avec beaucoup d'angles, des obstacles, une végétation encombrante, va être longue et difficile à poser, voire plus coûteuse et, au résultat, plus fragile et moins efficace. Ainsi, il vaut mieux abandonner quelques ares de terrain pour tirer des lignes droites et limiter le nombre d'angles.

Utiliser du matériel adapté

Certains types de clôtures sont les plus adaptées et les plus utilisées en production ovine.



CLÔTURE « GRILLAGE »

Il s'agit d'une clôture à mailles lisses rectangulaires galvanisées. Ce système est bien hermétique. Sa fiabilité et sa durée de vie dépendent principalement de la qualité de la pose.

En pratique

Hauteurs de grillage les plus couramment rencontrées : 80 cm et 95 cm (prévoir de rajouter un rang de barbelé au-dessus en cas de pâturage de bovins).

Espacement entre les piquets : 3 m voire moins sur terrains accidentés.

Intérêts

Fiable.

Type de clôture imperméable y compris avec de jeunes agneaux

Adapté à tous types de terrain

Durée de vie : 15 ans

Insensible à la foudre

Limites

Coût élevé par rapport à une clôture fixe électrique (voir plus loin, tableau récapitulatif des prix)

Durée de pose plus longue qu'avec une clôture électrique

Coût

Prix indicatif HT pour une clôture grillage, 0,95 m avec piquets bois refendus : 1,30 euros / mètre linéaire



CLÔTURE ÉLECTRIQUE FIXE DE TYPE « HIGH TENSILE » À FILS LISSES ET SOUS TENSION ÉLECTRIQUE

Il s'agit d'une clôture électrifiée à fils lisses, qui convient à tous types de parcelles et de terrains, et qui a une grande longévité. Sa pose est rapide, son installation est permanente ou temporaire. L'étanchéité et l'efficacité du système dépendent du bon fonctionnement de la continuité électrique et nécessitent un apprentissage des animaux.

En pratique

Nombre de fils superposés : de 3 à 5 (le nombre de fils et leur écartement est fonction entre autres de la présence ou non d'agneaux).

Espacement entre les piquets : de 8 m à 15 m pour les grandes lignes droites.

Electrification : ce système nécessite l'utilisation d'un électrificateur puissant sur batterie ou sur secteur.

Intérêts

La pose et la dépose de certaines clôtures électriques peuvent se réaliser avec un quad, ce qui permet un gain de temps non négligeable.

Économique : moins onéreuse que d'autres types de clôture

Limites

Entretien pour éviter les pertes de charge (broyeur, déshebant...)

Coût

Prix indicatif HT pour une clôture fixe électrique 4 fils High tensile :
 ∅ 1.6 majorité piquets fibre ou 2.5 piquet bois
 ∅ 0,50 euros / mètre linéaire



CLÔTURE ÉLECTRIQUE MOBILE 2 À 3 FILS

La clôture mobile électrifiée est principalement utilisée pour recouper des parcelles, dans un objectif de mieux les pâturer, pour clôturer des cultures dérobées, des parcours ou des bois ou bien encore, constituer des parcs de nuit en estive.

En pratique

Installées pour une durée limitée et réalisées avec du matériel léger, elles doivent être faciles à mettre en place et à enlever.

Plusieurs systèmes de pose existent sur le marché, allant de la pose manuelle à celle aidée d'un quad, en passant par la brouette.

Coût

Prix indicatif HT pour une clôture mobile 2 à 3 fils électrifiés + piquets fibre de verre ou plastique :
 0,80 euros à 0,90 euros / mètre linéaire.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES PRIX HT AU MÈTRE LINÉAIRE

Prix indicatif hors électrificateur et câbles de raccord, temps et matériel de pose et petits matériel

Source : fiche clôture / ciirpo

Clôture fixe

Grillage 0,95 m avec piquets bois refendus

1,30 euros à 1,50 euros

Clôture fixe électrique

4 fils high tensile, ∅1.6 majorité piquets fibre ou ∅2.5 piquet bois :

0,50 euros à 0,8 euros

Clôture mobile

4 fils high tensile, ∅1.6 majorité piquets fibre ou ∅2.5 piquet bois :

0,50 euros à 0,8 euros



FILET ÉLECTRIQUE MOBILE

Dans certaines régions, le filet est couramment utilisé pour parquer les brebis.

En pratique
Mobiles, facilement transportables

Coût
Comptez environ 60 euros le filet de 50 m

Ne pas oublier les franchissements

La pose de la clôture doit aussi prendre en compte les contraintes extérieures de multi-usages : affouragement, abreuvement, tournée de surveillance, servitudes de passage, chemins de randonnées... Plusieurs dispositifs existent.

PASSE-CLÔTURES : ESCABEAUX, TABOURETS...

C'est le système le plus simple pour pénétrer dans une parcelle par d'autres passages que les barrières. On installe deux billots de bois peu onéreux et multipliables, de chaque côté de la clôture sans la sectionner. Il est important de signaler leur présence et d'indiquer leur position pour les autres usagers.

➔ EN SAVOIR PLUS SUR LE COÛT INDICATIF

= 300 euros HT pour un portillon à fermeture automatique galvanisé

BARRIÈRES ET PORTILLONS À FERMETURE AUTOMATIQUE.

Ils peuvent être auto-construits en bois ou achetés, pour des passages d'hommes et d'animaux. Le principe du portillon est idéal pour les sentiers de randonnées avec passage obligé des animaux, cavaliers ou randonneurs.

➔ EN SAVOIR PLUS SUR LE COÛT INDICATIF

= 1 150 euros HT pour une barrière automatique galvanisée en 4 m de long x 1m10 de hauteur

LA BARRIÈRE GALVANISÉE À OUVERTURE AUTOMATIQUE SANS ÉLECTRICITÉ

Elle est très onéreuse. Elle permet cependant de pousser avec l'avant du véhicule les tampons prévus sur la barrière, de pénétrer dans la parcelle sans descendre du tracteur. Après une temporisation réglable, la barrière se referme seule.



PASSAGES CANADIENS

Ils permettent le libre franchissement de tout véhicule en maintenant les animaux parqués, en autorisant la circulation sans descendre du tracteur. C'est une grille à claire-voie sur fosse qui suscite l'impression de vide et empêche le passage des animaux. Il en existe plusieurs modèles en fixe, en mobile, ou encore électrique.

➔ EN SAVOIR PLUS SUR LE COÛT INDICATIF

= 600 euros HT pour un modèle courant fixe BT/essieu, sans support béton

= 1900 euros HT pour un modèle courant fixe BT/essieu, avec le support béton prêt à poser

➔ UN SITE
POUR VOUS AIDER :
www.inn-ovin.fr



Plus de détails grâce aux documents techniques Inn'Ovin : rubrique « Bâtiments et équipements/clôtures et équipement extérieur ».

4 - LE PARC DE CONTENTION

Mobile ou fixe, simplifié ou complet, le parc de contention permet de travailler dans le calme, facilement, efficacement et confortablement.

Selon des principes de fonctionnement et d'agencement simples et précis (notamment en termes de circulation des animaux), chaque structure d'exploitation trouve une solution adaptée.



LES PARCS DE CONTENTION MOBILES

Ils répondent aux problèmes d'éloignement. Ils sont installés et rangés rapidement même par une seule personne. Ils peuvent être achetés individuellement ou à plusieurs (CUMA ou copropriété). Ils sont plutôt adaptés aux parcelles morcelées sur un ou plusieurs sites d'exploitation, et recommandés pour les éleveurs en fermage qui désirent repartir avec l'intégralité de leur matériel de contention.

LE COULOIR DE CONTENTION DE TRI SIMPLE

La mise en place d'un couloir fixe de tri simple est intéressante si on se trouve limité financièrement. Il peut être auto-construit, mais attention de bien respecter les normes de fonctionnement, de bien choisir son emplacement et d'avoir toujours en tête son projet final (évolution du cheptel, bâtiments, système de production) pour d'éventuelles modifications.



LE PARC DE CONTENTION COMPLET

Il représente un investissement en argent et en temps, aussi il est indispensable de bien définir ses besoins, choisir l'emplacement, penser à la couverture, aux équipements (pédiluve, tri, retournement, espace de tonte.).

5. BONS PLANS

Le choix d'un bâtiment, de son aménagement, d'un outil de contention se raisonne dans son ensemble et avec l'optique de l'améliorer. Selon le type d'investissement l'auto-construction est possible ou non et nécessite du temps disponible, du savoir-faire mais permet de réduire le prix de revient.

Retrouvez également des exemples, des plans et des conseils sur:

www.inn-ovin.fr, dans la rubrique « Documents techniques / bâtiments et équipements ».



N'hésitez pas à prendre conseil auprès des techniciens spécialisés qui vous aideront dans vos démarches, de la réflexion à la conception.

Allez visiter des installations déjà en place et discutez avec les utilisateurs dont l'expérience vous aidera à trier entre les différentes solutions, voir ce qui marche et quelles sont les erreurs à éviter.

Maîtriser la conduite et la commercialisation de ses agneaux

La finalité d'un atelier ovin viande est de vendre ses agneaux au meilleur prix en rapport avec ses coûts de production. La maîtrise de son ou de ses circuits de commercialisation est donc primordial pour assurer son revenu. Selon le circuit, le type d'agneaux produits et les périodes de production seront déterminants.



La maîtrise de la conduite alimentaire des agneaux et notamment le coût de l'aliment constitue une clé de réussite économique de la production d'agneaux.

1 - MAÎTRISER LA CROISSANCE DE SES AGNEAUX

Après une phase d'allaitement d'environ 70 jours, les agneaux de boucherie doivent être allotés et rationnés.

RECOMMANDATIONS POUR LE RATIONNEMENT DES AGNEAUX

	Mâles	Femelles	Quantité totale à prévoir par agneau
Fourrages grossiers (paille ou foin)	A volonté	A volonté	25 à 35 kg MS
Concentré à 0,9 UF et 17% MPB	1,1 à 1,5 kg	0,9 à 1,1 kg	85 à 90 kg

2 - SAVOIR TRIER SES AGNEAUX

Savoir apprécier l'état d'engraissement de ses agneaux est une compétence que l'éleveur acquiert avec l'expérience et qui permet une vente optimum.



➤ EN SAVOIR PLUS

Quelques informations complémentaires, trucs et astuces !

- Certains éleveurs apprécient l'épaisseur de gras à l'attache de la queue.
- La laine est souvent humide et grasse au toucher, en fin de finition.

Après avoir séparé mâles et femelles, 2 palpations sont nécessaires pour apprécier la finition de l'agneau.

> Palpation « musculaire » :

Il s'agit de serrer les « lombaires » avec votre main. La noix de côtelette est développée et ferme. Elle le sera moins pour des agneaux rustiques.

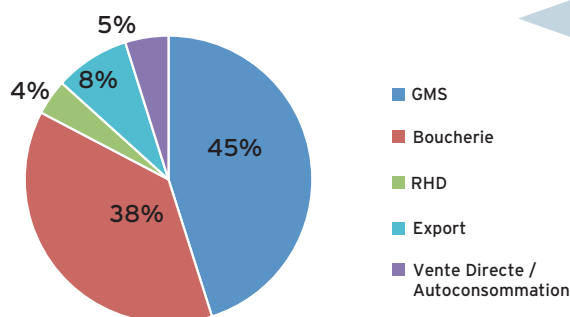
> Palpation « engraissement » :

Au niveau des lombaires, les pointes des vertèbres ne doivent pas se sentir. Au niveau des côtes, exercer une légère pression pour apprécier l'engraissement. Le contact des côtes n'est pas direct : un amorti se fait ressentir grâce à une fine couche de gras.

2 - RÉFLÉCHIR À LA COMMERCIALISATION DE SES AGNEAUX

Réfléchir à la commercialisation de ses agneaux est primordial lors de l'élaboration de son projet

➤ LES DÉBOUCHÉS DE LA VIANDE OVINE FRANÇAISE



Source : Estimations GEB - Institut de l'Élevage d'après l'étude « Où va l'agneau »

Les GMS (Grandes et Moyennes Surfaces) sont de loin le débouché phare pour la viande ovine abattue en France, suivie de près par la boucherie traditionnelle. L'export, la vente directe et la RHD (Restauration Hors Domicile) restent en revanche des débouchés limités pour la viande française.

Connaître les différentes démarches de qualité auxquelles vous pouvez adhérer, vous renseigner sur les outils d'abattage et/ou de découpe proches de chez vous est important. Les périodes où la demande en agneaux est la plus forte sont également à prendre en compte.

Pesez bien le pour et le contre avant de vous lancer dans tel ou tel circuit. Pour vous y aider, nous vous proposons un aperçu des différents circuits possibles avec les avantages et inconvénients de chacun.

Commercialiser ses agneaux via une organisation de producteurs commerciale (OPC)

En France, il existe des Organisations de Producteurs Commerciales portées par des coopératives agricoles, réparties sur toute la France.

ORGANISATION DE LA PRODUCTION FRANÇAISE DE VIANDE OVINE EN 2014

Nombre d'organisations de producteurs commerciales	36
Nombre d'adhérents	8 747
Nombre de brebis détenues	2 330 378
Part des groupements dans la production contrôlée d'ovins	60%

Source : Coop de France

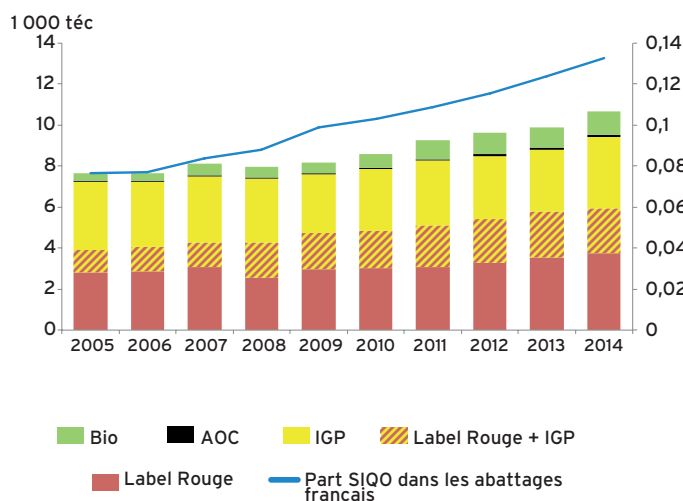
INCONVÉNIENTS

- Délégation de la commercialisation de son produit
- Pas de négociation individuelle du prix payé.

AVANTAGES

- Implication des éleveurs dans la gestion de la structure
- Délégation de la commercialisation de son produit (= économie de temps)
- Possibilité de produire en démarche qualité
- Bénéficier de conseils techniques, vétérinaires, de services divers...
- Une plus grande sécurisation et une planification des ventes
- Pas de temps passé à la commercialisation = plus de temps pour la technique ou de temps libre
- Massification de l'offre pour négociation collective du prix

FOCUS SUR LES SIGNES D'IDENTIFICATION DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITÉ (SIQO)



Les volumes commercialisés sous Signe d'Identification de l'Origine et de la Qualité augmentent de façon régulière, en réponse à la demande croissante des consommateurs français. En 2014, près de 10 700 tonnes équivalent carcasses de viande ovine française ont ainsi été commercialisées, soit 8% de plus que l'année précédente, et 30% de plus que 5 ans auparavant. Il s'agit quasi exclusivement d'agneau, à 35% sous Label Rouge seul, 21% sous Label Rouge + IGP (Indication Géographique Protégée), 33% sous IGP seule, moins d'1% en AOP (Appellation d'Origine Protégée) et 11% en Bio.

Aujourd'hui, afin de satisfaire cette augmentation de la demande, les filières qualité ont besoin de recruter de nouveaux éleveurs. Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à vous rapprocher des Organismes de Défense et de Gestion des SIQO de votre région (listes des ODG et SIQO en ligne sur <http://www.inao.gouv.fr/Espace-professionnel-et-outils/Rechercher-un-produit>).

Source : Estimations CEB - Institut de l'Élevage d'après Fil Rouge

Commercialiser ses agneaux via une organisation de producteurs non commerciale

En France, il existe 9 OPNC reconnues par le Ministère de l'Agriculture. A la différence du système OPC, les agneaux restent la propriété des éleveurs jusqu'à la vente.



INCONVÉNIENTS

- Une moins vaste couverture du territoire
- Les éleveurs restent indépendants, la dynamique collective est moins importante qu'en OPC

AVANTAGES

- L'étalement et le regroupement de l'offre facilitent les négociations auprès des acheteurs
- De même qu'en OPC, l'éleveur bénéficie d'un accompagnement technique et dans les démarches qualité

Commercialiser ses agneaux via un commerçant en bestiaux

➤ CONTACTER LA FFCB

Pour connaître la liste des commerçants de votre zone, contactez la Fédération Française des Commerçants en Bestiaux (FFCB).

17 Place des Vins de France - 75012 PARIS
Tel: 01.53.02.40.10 - Fax: 01.43.47.25.58
ffcb@ffcb.asso.fr

www.ffcb.fr

INCONVÉNIENTS

- Accompagnement technique dépendant de la qualification du commerçant
- Négociation directe et individuelle auprès d'un marchand

AVANTAGES

- Plus de souplesse et de liberté dans le mode de commercialisation
- Le plus souvent, les marchands se déplacent pour venir chercher les agneaux
- Paiement rapide et sans prélèvement

Commercialiser ses agneaux sur un marché aux bestiaux

Un marché est un lieu physique où se retrouvent acheteurs et vendeurs de bétail le plus souvent une fois par semaine. On distingue 2 types de marchés aux bestiaux : les marchés de gré à gré et les marchés au cadran.

➤ LISTE DES MARCHÉS OVINS EN FRANCE (Source FMBV)

- **Marchés de gré à gré**
Réquista (12), Laissac (12), Saint-Yrieix la Perche (19), Le Monastier sur Gaseille (43), Saugues (43), Assier (46), Château-Gontier (53), Lannemezan (65), Charolles (71), Forges les Eaux (76), Mézières sur Issoire (87), Bussièrès Poitevine (87)
- **Marchés au cadran**
Saint Pierre sur Dives (14), Châteaumeillant (18), Sancoins (18), Moulins Engilbert (58), Corbigny (58), Soligny la Trappe (61), Lieurey (27), Parthenay (79), Les Hérolles (86), Ussel (19)

INCONVÉNIENTS

- Pas de services techniques directs sur tous les marchés mais présence fréquente des techniciens d'OPNC en général
- L'éleveur doit pouvoir acheminer les animaux à vendre au marché
- Etre présent sur le marché

AVANTAGES

- Paiement rapide et garanti sur de plus en plus de marchés
- Le marché favorise la concurrence entre acheteurs et participe aux cotations
- Possibilité de bénéficier de conseils administratifs et techniques sur certains marchés
- Possibilité de vendre ses agneaux toute l'année
- Temps entre la décision de vendre et l'acte de vente très court
- Lieu de rencontres, d'échanges, d'information avec d'autres éleveurs notamment

Commercialisation des agneaux via un boucher

ATTENTION !

Commercialiser son agneau via une boucherie implique de :

- Trouver le boucher et pérenniser le contact : aptitude commerciale
- Pouvoir fournir un agneau de qualité régulièrement : atelier ovin performant
- Entretenir de bonnes relations avec son boucher : aptitude relationnelle nécessaire

Le prix moyen de vente d'un agneau à une boucherie de proximité est fonction de la qualité, du type d'agneau proposé, de la saison, ou encore de la qualité, voire de la régularité de l'approvisionnement.

INCONVÉNIENTS

- Obligation d'avoir des agneaux disponibles pour le boucher
- Ne bénéficie pas des avantages d'une coopérative en termes de conseils et services
- Charge de travail importante liée à la commercialisation

AVANTAGES

- Agneau vendu à un prix satisfaisant et pouvant être garanti dans le temps
- Suivi de ses agneaux
- Implication dans la négociation du prix

Commercialisation des agneaux en vente directe

➔ EN SAVOIR PLUS

Pour que la vente directe apporte des bénéfices à l'exploitation, il est important de bien regarder l'environnement dans lequel elle se situe. Si les conditions citées ci-dessus ne sont pas réunies, ce mode de commercialisation est fortement déconseillé.

Les agneaux produits sont vendus en direct, à la ferme, sur les marchés, livrés à domicile, via une AMAP ou bien encore à des magasins de producteurs.

Le prix moyen de vente d'un agneau est fonction de la qualité, du type d'agneau proposé, de la saison, de la qualité de l'approvisionnement, des frais d'abattage et de découpe... L'agneau peut être vendu en 1/2 ou en entier, découpé. Certains éleveurs arrivent à vendre également au détail.

INCONVÉNIENTS

- Obligation d'avoir des agneaux disponibles toute l'année
- Coût de l'équipement (chambre froide...)
- Ne bénéficie pas des avantages d'une coopérative en termes de conseils et services
- Charge de travail importante
- Gestion du catégoriel (ex: que faire des côtes quand les clients ne veulent que des gigots ?)

AVANTAGES

- Agneau vendu à un prix théoriquement satisfaisant et garanti
- Traçabilité de ses agneaux
- Relation directe avec le consommateur

Commercialiser son agneau en vente directe implique certains préalables :

- Trouver le débouché et le pérenniser : aptitude commerciale
- Pouvoir fournir un agneau de qualité régulièrement : atelier ovin performant obligatoire
- Entretenir de bonnes relations avec le consommateur : aptitude relationnelle et commerciale nécessaire
- Savoir découper la viande : être formé ou avoir de l'expérience (ou trouver un boucher prestataire qui découpe vos agneaux pour votre compte - cela évite notamment d'avoir à investir dans une salle de découpe)
- Avoir une salle de découpe chez soi ou à proximité : obligation d'avoir des capitaux
- Demande beaucoup de travail : main d'œuvre indispensable, organisation
- Demande un abattoir à proximité : une distance trop importante influe sur le résultat économique
- Avoir un potentiel de consommateurs à proximité.

PRÉALABLE :

Une TRES BONNE maîtrise de son outil de production !

Gérer ses surfaces au mieux pour des charges d'alimentation maîtrisées



La quantité et la qualité de la production fourragère dépendent de la conduite des parcelles et dans une moindre mesure des caractéristiques des sols.

1 - ANALYSE DE LA SITUATION

Au moment de l'installation, il est indispensable d'établir un diagnostic précis de l'ensemble des parcelles, en s'affranchissant le cas échéant des découpages existants.

SE MUNIR D'UN PLAN DE L'EXPLOITATION

La première étape peut très bien se faire au bureau en s'intéressant à l'ensemble de l'exploitation. Cela permet d'avoir une vision globale de l'exploitation, de mieux intégrer les aspects distances, voies d'accès...

REPÉRER LES PARCELLES À FORTES CONTRAINTES PHYSIQUES :

- Pentes
- Mouillères
- Pierres

HIÉRARCHISER

> *Les bonnes questions à se poser*

- Quels rendements espérés ou potentiels ? L'autonomie fourragère est-elle possible et dans le cas contraire, quelles sont les ressources locales et de combien vais-je manquer ?
- Quelles sont les surfaces récoltables ou inversement, les prairies non mécanisables ?
- Est-il envisageable de semer des dérobées ?
- Y a-t-il des possibilités de pâturage chez des voisins ?

PRÉVOIR

- Les parcelles à faucher.
- L'organisation du pâturage en fonction de l'éloignement, des clôtures, des points d'eau.

FAIRE LE POINT SUR LES AMÉLIORATIONS POSSIBLES DES PRAIRIES

(clôtures, excès d'eau, implantation, régénération, désherbage.).

FAIRE DES ANALYSES DE SOL

sur les parcelles et évaluer le montant de la fumure de redressement et des amendements.

2 - CHOIX DES ESPÈCES

Le choix des espèces fourragères tiendra compte des caractéristiques de l'exploitation, comme l'indique le tableau ci-dessous.

➤ CARACTÉRISTIQUES D'ESPÈCES FOURRAGÈRES

ESPÈCE	DURÉE	CARACTÉRISTIQUES	QUALITÉ
Ray Grass Anglais	Environ 4 à 5 ans.	Sensible aux excès	Souple d'utilisation au pâturage. Repousses feuillues. Bonne valeur alimentaire.
Dactyle	Environ 7 à 8 ans	Sensible à l'humidité, résistante à la sécheresse. Plante bien adaptée à l'espèce ovine mais doit être pâturée bas.	Bonne résistance aux températures élevées et à la sécheresse. Doit être pâturée bas surtout au printemps. Repousses feuillues
Fétuque élevée	Environ 10 ans	Plante résistante à la sécheresse et à l'humidité.	A réserver aux brebis. Doit être pâturée bas et souvent. Les variétés à feuilles souples sont plus appétentes.
Luzerne	Environ 4 à 5 ans.	Ne convient pas en sol acide sauf chaulage régulier. Plante sensible à l'humidité, mais résistante à la sécheresse.	Riche en matière azotée et pauvre en glucides. Fauche précoce au 1er cycle. Peut se pâturer aux cycles suivants sous certaines conditions.

PRAIRIES AVEC UNE SEULE ESPÈCE OU PLUSIEURS EN MÉLANGE ?

Certaines espèces s'associent bien, d'autres peuvent entrer en concurrence lors de l'implantation. Les mélanges simples associant une graminée avec une légumineuse sont plus faciles à gérer. La question de l'équilibre durable de la prairie dépend avant tout de la façon dont elle est exploitée. Ainsi, avec le dactyle, il convient tout particulièrement de le maintenir relativement bas pour ne pas étouffer les autres espèces.



Il est fortement recommandé d'ajouter du trèfle blanc lors du semis aux trois premières espèces, en quantité suffisante pour participer réellement à la nutrition azotée de la prairie. L'implantation d'une prairie est une phase délicate et déterminante pour son avenir. Il convient de soigner particulièrement la préparation du sol, le désherbage. La technique par labour n'est pas toujours la plus adaptée.

Les prairies naturelles peuvent produire autant que les prairies temporaires à condition d'apporter les soins nécessaires.

Proposition de fertilisation

Le niveau de fertilisation dépend :

- Avant tout du chargement par hectare qui détermine un niveau de production,
- Du type de prairies, du mode d'exploitation et surtout du potentiel agronomique,
- De la zone dans laquelle vous vous situez (attention aux zones vulnérables)
- Des différents contrats agri environnementaux signés

Des logiciels existent et sont de bons outils pour vous aider à raisonner votre fertilisation.

➤ QUELQUES REPÈRES DE FERTILISATION EN FONCTION DU CHARGEMENT À L'HECTARE (EN UNITÉ/HA)

	6 BREBIS / Ha			8 BREBIS / Ha			10 BREBIS / Ha		
	N	P	K	N	P	K	N	P	K
PRAIRIES NATURELLES				0	0	0	40	0	0
PRAIRIES TEMPORAIRES FAUCHÉES	0	0	0	50	40	80	80	40	80
PRAIRIES TEMPORAIRES PÂTURÉES	0	0	0	30	20	40	50	20	40

Il convient de contacter son conseiller pour bâtir un plan de fumure adapté à son exploitation, en fonction de l'historique, des analyses de sol et des contraintes réglementaires.

La fumure organique (fumier) doit être valorisée.

A titre indicatif et selon les normes CORPEN, 1 tonne de fumier d'ovin produit 10,8 unités d'azote, 6,3 unités de phosphore et 17,6 unités de potasse.

3 - OPTIMISATION DE LA SURFACE FOURRAGÈRE

DES LÉGUMINEUSES DANS LES PRAIRIES POUR ÉCONOMISER LE CONCENTRÉ.

Préférer l'implantation de prairies multi-espèces, et adopter les légumineuses pour améliorer la qualité des stocks. Les légumineuses plus résistantes aux manques d'eau permettent de disposer de fourrage à pâturer l'été. Elles sont aussi plus riches en azote que les graminées ce qui permet de gagner en autonomie protéique. En conséquence, moins de concentrés azotés sont distribués.

La faucheuse conditionneuse, l'enrubannage en limitant les manipulations du fourrage préservent les feuilles riches en protéines.



DES PRATIQUES À RESPECTER POUR FAIRE LES STOCKS

- Faner immédiatement après la fauche
- Andainer
- Presser le matin ou le soir
- A vitesse réduite

ATTENTION !
Jamais en plein soleil

Le pâturage des légumineuses semées pures (luzerne, trèfle violet...) est possible sous réserve de respecter quelques règles (transition alimentaire, stade de la plante...). Les animaux à forts besoins peuvent ainsi bénéficier, plus spécialement en fin d'été et à l'automne, de ce fourrage plus riche en protéines et surtout plus résistants à la sécheresse.

PÂTURAGE: LA BREBIS PÂTURE AU FIL DES 4 SAISONS

Le pâturage est de loin le mode d'alimentation des animaux le moins coûteux. Il est donc impératif d'optimiser la gestion de l'herbe et d'allonger les périodes de pâturage des animaux du printemps à l'hiver.

➤ EN SAVOIR PLUS SUR LE COÛT INDICATIF

= 27 euros la tonne pour une prairie temporaire contre 65 euros la tonne pour du foin et 92 euros la tonne pour de l'enrubannage.

Source : programme Herbe et Fourrages en Limousin 2015

Plusieurs modes de pâturage sont aujourd'hui pratiqués avec leurs avantages et leurs limites.

> Le pâturage continu

Les brebis restent plus de 10 jours sur la même parcelle avec un niveau de chargement instantané (nombre de brebis/ha à un moment donné) peu élevé. Il faut rentrer sur des couverts

de l'ordre de 3 à 4 cm de hauteur maximum. Tout l'enjeu réside dans le maintien de ce couvert à cette hauteur. Parfois, si les animaux sont dépassés, il peut être nécessaire de mettre en défens une partie de la parcelle. Cette technique demande un peu plus de surface par animal que les suivantes.

> Le pâturage tournant

La conduite du pâturage tournant est basée sur la somme des températures selon la méthode du programme Herbe et Fourrages. Le temps de séjour par parcelle est de 3 à 7 jours par parcelle avec un temps de retour de 21 jours minimum. Un repos hivernal de 60 jours est d'autre part respecté.

> Le pâturage dynamique ou cellulaire

Ce mode de pâturage se traduit par une gestion intensive de l'herbe par le pâturage, tout en respectant la physiologie de la croissance de l'herbe. Le niveau de chargement instantané doit être très élevé et le temps de séjour par parcelle très court, un à deux jours par mini parcelles.

En adaptant la conduite des brebis aux quantités d'herbe disponibles souvent faibles, on peut réaliser des économies de foin et de concentré.

Des conduites intermédiaires entre ces trois modes de pâturage sont également pratiquées.

➤ DÉCRYPTAGE DES 3 MODES DE PÂTURAGES INTERMÉDIAIRES

PÂTURAGE DE PRINTEMPS

SORTIR LES BREBIS
LE PLUS TÔT POSSIBLE

Avec les ovins, la portance des sols ne se pose pas de problèmes, ce qui explique en partie la persistance des systèmes mixtes ovin-bovin.

Il convient de faire pâturer le plus tôt possible les prairies et les ovins peuvent pâturer bas au printemps et en hiver sans que ni la consommation en herbe ni la production de la prairie ne soient pénalisées. Toutes les préconisations sur la technique du pâturage tournant sont développées au cours de formations. Elles proposent aux éleveurs une application concrète de cette technique sur leur exploitation.

PÂTURAGE D'AUTOMNE

PROFITER D'UNE HERBE
DISPONIBLE
DE QUALITÉ

Des lactations à l'herbe en fin d'été peuvent être envisagées, car le temps est souvent beaucoup plus clément et avec des disponibilités fourragères moindres qu'au printemps la gestion du pâturage devient plus facile.

En adaptant le niveau de chargement aux conditions climatiques, cette pratique permet d'économiser 50 kg de concentré par couple mère/agneaux par rapport à une conduite en bergerie. Les agneaux sont toutefois commercialisés un mois plus tard en moyenne.

PÂTURAGE HIVERNAL

POUR DIMINUER LES BESOINS EN FOURRAGES
STOCKÉS ET EN PAILLE

Dans la continuité de l'allongement de la période de pâturage sur l'automne, une conduite en pâturage hivernal peut s'envisager de décembre à fin janvier, sur une partie du troupeau.

Parce qu'elle est feuillue et courte, l'herbe d'hiver est un aliment de bonne valeur alimentaire plutôt adaptée à des animaux à ux besoins modérés comme des brebis en milieu de gestation :

Valeurs de l'herbe en hiver

	MS	Energie	Azote
Valeur par Kg MS	20 à 30%	0.8 UFL90	à 110 PDI

Source: CIIRPO - Site du Mourier

➤ RÉSUMÉ LES POINTS CLÉS D'UNE TECHNIQUE ÉCONOME ET PERFORMANTE POUR UN PÂTURAGE HIVERNAL

- Maintenir un niveau de chargement faible au cours de l'hiver,
 - 3-4 brebis par hectare d'herbe en zone herbagère
 - 2 brebis par hectare d'herbe en zone moins poussante
 - Bien «nettoyer» le couvert en automne en ne laissant pas plus de 3 à 4 cm de hauteur d'herbe,
 - Avoir un couvert «appétant» c'est-à-dire vert (un dactyle ou une fétuque dure et un peu jaune ne seront pas consommés par les brebis.
 - Faire du pâturage tournant ou cellulaire pour ne pas dégrader la flore et obtenir une production fourragère totale équivalente,
 - Être vigilant pendant les périodes pluvieuses propices à un salissement rapide du couvert, et si nécessaire, tourner plus rapidement quitte à revenir ultérieurement,
 - «Débrayer» les parcelles destinées à être pâturées en début de printemps et ceci dès la fin janvier,
 - Réserver le pâturage hivernal aux brebis aux besoins modérés (après sevrage, début de gestation, les agnelles...).
- Les brebis en fin de gestation seront complémentées à raison de 300 à 400 g de céréales par jour au cours des 3 dernières semaines de gestation.



DÉROBÉES: DES ÉCONOMIES DE FOURRAGES STOCKÉS ET DE CONCENTRÉS

Une culture de dérobées se place entre deux cultures principales au cours de l'année, entre une céréale et un maïs par exemple

Pour le choix des parcelles pour implanter une dérobée, il faut veiller à ce qu'elle ne perturbe pas l'assolement habituel ni ne remette en cause l'implantation de la culture suivante.

De nombreuses dérobées peuvent être utilisées (colza, sorgho fourrager, ray-grass, pois fourragers, trèfles, choux, navettes etc...) mais la disponibilité de fourrages reste très dépendante de la pluviométrie estivale.

PARCOURS: DES HECTARES DISPONIBLES POUR PLUS DE SÉCURITÉ

L'utilisation des parcours permet sur la surface fourragère de libérer des surfaces pour réaliser des stocks et diminuer le chargement de l'exploitation. L'entretien pastoral de ces parcours est indispensable pour conserver leur intérêt écologique. Les années sèches, on parle de ces milieux, notamment des tourbières comme d'une «assurance» qui évite d'affourager les animaux.

GAGNER EN AUTONOMIE EN PRODUISANT SES CÉRÉALES

L'utilisation de concentrés complète les apports selon les disponibilités en herbe et équilibre les rations. Une surface en céréales assure une partie des besoins en concentrés et aussi en paille et permet de mieux implanter une prairie.

En élevage ovin, les céréales les plus cultivées sont le triticale et l'orge pour la complémentation des brebis et l'alimentation des agneaux, mais toutes conviennent (pour certaines, seulement en mélange). Le choix doit se faire en fonction du contexte pédoclimatique local et des rendements espérés pour chaque espèce.

En agriculture biologique, l'influence de l'autonomie alimentaire sur le revenu en agriculture est plus importante qu'en conventionnelle.

➤ ESTIMATION DES BESOINS EN CÉRÉALES POUR UN TROUPEAU DE 100 BREBIS AVEC UNE PRODUCTIVITÉ DE 1.2 AGNEAU ÉLEVÉ / BREBIS

	Besoin en céréales	Surface nécessaire (rendement de 45 qx/ha)
On produit uniquement les céréales pour les brebis : besoin 50kg/brebis	5 t	1,1 ha
On assure l'engraissement de tous les agneaux en bergerie: besoin 65 kg/agneau	7,8 t	1,75 ha
On assure la finition des agneaux à l'herbe: besoin 40 kg/agneau	4,8 t	1,06 ha

Pour dégager des surfaces à implanter en céréales, il faut augmenter le chargement à l'herbe de 0.5 à 1 brebis/ha (sur une base de 7 brebis/ha) selon si les céréales autoconsommées sont utilisées pour la finition des agneaux à l'herbe ou pour l'engraissement de la totalité des agneaux en bergerie. Dans ce cas pour tout le troupeau, l'augmentation du chargement sur la surface fourragère est alors de 1.6 brebis/ha.

Des outils pour l'amélioration des performances de votre élevage

Pour atteindre les objectifs définis dans le cadre de votre installation, vous pouvez vous entourer de spécialistes qui sauront vous accompagner et vous donner des conseils pour opter pour des choix stratégiques et appropriés à la gestion de la surface, aux caractéristiques de votre cheptel, aux impératifs de la commercialisation, à l'organisation du travail, au sanitaire...



L'AMÉLIORATION GÉNÉTIQUE DU TROUPEAU

Pour augmenter les performances d'un troupeau, investir dans une bonne génétique s'avère à coup sûr rentable.

En race pure, conserver le renouvellement issu d'un bélier sélectionné contribue à améliorer progressivement et globalement le potentiel de production du cheptel. Dans un système avec du croisement terminal, l'achat régulier d'agnelles de renouvellement sélectionnées offre des garanties sanitaires et permet de conserver un socle de qualités maternelles. L'utilisation de béliers pour ses qualités bouchères (monte naturelle ou IA) améliore sur ce critère le prix de vente des agneaux issus de ce croisement. Investir dans la génétique se raisonne dans la durée : pour en récolter les fruits, l'effort doit être continu sur plusieurs années.

1 - L'APPUI TECHNIQUE

La productivité de l'élevage intervient fondamentalement dans les résultats économiques de l'exploitation.

Les conseils des techniciens spécialisés en production ovine, aident à prendre les décisions qui ont des conséquences primordiales sur vos résultats techniques.

Il est donc important de disposer d'un appui technique individuel adapté à votre situation :

- tout d'abord sur la création ou la modernisation de l'atelier ovine, les investissements envisagés,
- puis, sur le niveau technique et sa marge de progrès en terme d'hygiène-sanitaire, de segmentation, de travail, de gestion des ressources alimentaires et d'autonomie fourragère.



Les appuis techniques collectifs sont représentatifs d'une volonté d'échanges et de progression des éleveurs.

L'appui technique est aussi décliné de façon collective.

La formation en groupe d'éleveurs étudiant une problématique qui leur est commune présente de nombreux atouts :

- **connaissance et reconnaissance** de chaque membre composant le groupe : rupture de l'isolement, moins de culpabilité individuelle et compréhension collective ;
- **confiance**, car les difficultés rencontrées individuellement sont partagées avec d'autres ;
- réflexion commune qui apporte une motivation collective et engage à la recherche de solutions ;
- **échange dans le cadre d'analyse des résultats individuels**, puis de la mise en application des nouvelles décisions en imaginant leurs conséquences ;
- analyse, comparaison, proposition pour résoudre de nouveaux handicaps ou affiner des résultats individuels.

Pour être efficaces, les groupes d'appui technique sont composés d'un petit nombre d'éleveurs (de 6 à 15 maximum) et d'un animateur-technicien. La distance géographique entre chaque agriculteur ne doit pas être trop importante sous risque de démobilisation.

Les actions choisies sont issues de la volonté de plusieurs éleveurs en vue d'envisager des démarches de progrès par exemple sur les valorisations de l'identification électronique, le désaisonnement, la segmentation, le sanitaire, ...

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter les techniciens ovins des organisations de producteurs ou des chambres d'agriculture de votre département.

UN OUTIL POUR ACCOMPAGNER LA RÉALISATION DU CONSEIL EN ÉLEVAGE OVIN ALLAITANT



La finalité de TEOVIN est de servir de support au conseil dispensé par les techniciens ovins auprès des éleveurs dont ils réalisent au quotidien le suivi de l'exploitation.

Téovin permet de recueillir de façon automatisée dans une base centralisée et de traiter les informations de l'ensemble des élevages ovins suivis en conseil technico-économique, de constituer une base nationale de données de référence, de réaliser individuellement auprès de chaque éleveur une analyse de ses résultats, de construire avec lui un plan d'amélioration de ses résultats technico-économiques, lui proposer, de se positionner par rapport à un groupe grâce au module de valorisation collective.



Il permet de réaliser une analyse technico-économique structurée autour de trois niveaux de suivi : le bilan de production (BP) qui permet d'analyser la productivité du troupeau et ses composantes, le bilan technico-économique (BTE) qui calcule le solde sur coût alimentaire très corrélé avec la marge brute, et la gestion technico-économique (GTE) qui fournit la marge brute de l'atelier ovin.

L'éleveur dispose ensuite d'une édition de ses résultats avec une comparaison pluriannuelle.

La base Téovin est la principale base de données (en nombre d'exploitations) en filière ovine.

2 - LE CONTRÔLE DE PERFORMANCE

Les données du contrôle de performances peuvent être utilisées pour l'amélioration :

- génétique collective des qualités d'élevage et de production d'agneaux de boucherie d'une race donnée ;
- des résultats techniques de l'élevage.

Grâce à ces collectes de données, le Contrôle de performances répond à plusieurs objectifs :

- Suivre et améliorer les performances zootechniques de votre troupeau
- Connaître le potentiel génétique de vos animaux pour mieux raisonner vos accouplements
- Contribuer à la constitution de références nationales, et ainsi comparer vos résultats techniques et ceux d'autres éleveurs

➤ PLUSIEURS FORMULES PEUVENT VOUS ÊTRE PROPOSÉES

QUELLE FORMULE ?	QUELLES INFORMATIONS FOURNIR ?	POURQUOI FAIRE ?
Formule Reproduction (sans pesées)	Mise à jour de l'inventaire Déclaration de lutte (obligatoire pour les oestrus induits) Carnet d'agnelage	Contrôle de la reproduction : tri des agnelles de renouvellement, tri des brebis à garder, tri des femelles improductives Analyse de la fertilité, mortalité, productivité Evaluation génétique de la prolificité
Formule Elevage	Informations de la formule Reproduction + Une pesée par agneau autour de 30 jrs (calcul du Poids Age Type à 30 jrs)	En complément de la formule Reproduction Evaluation génétique de la valeur laitière des brebis Conduite des lots d'agneaux selon le PAT
Formule Complète	Informations de la formule Elevage + Une pesée supplémentaire autour de 70 jrs (calcul du Poids Age Type à 70 jrs)	En complément de la formule Elevage Evaluation génétique de la croissance des agneaux

Les formules proposées par le Contrôle de Performances (source : Races de France)

Le Contrôle de performances est moins exigeant en travail qu'on ne le dit parfois car :

- Il existe une formule sans pesée (cf. tableau)
- D'autres interventions sur le troupeau peuvent être associées aux pesées
- L'utilisation de boucles électroniques simplifie les chantiers de pesées
- Les données sont automatiquement transmissibles à l'éleveur équipé d'un logiciel



En résumé, le Contrôle de Performances apporte des atouts dans votre élevage avec :

- Un suivi individuel de chaque animal
- La mise à disposition d'un Bilan Technique «Ovall» permet de vous comparer avec d'autres éleveurs et est la base d'un conseil sur la conduite de votre troupeau, le choix de vos reproducteurs et les accouplements raisonnés.

Les techniciens ovins des Organismes de Contrôle de Performances de votre département vous apporteront les informations complémentaires souhaitées.

Vos obligations en tant qu'éleveur ovin



Certaines obligations touchant l'identification et les mouvements des animaux ou des formalités sanitaires doivent être respectées afin de vous garantir toute conformité en cas de contrôle par l'Administration (Ex : PAC, Conditionnalité...).

1. IDENTIFICATION ET TRAÇABILITÉ

L'identification obéit à une réglementation communautaire. Tous les ovins doivent être identifiés à l'aide de repères officiels agréés. Dans chaque élevage, l'identification est un outil qui facilite la manipulation des animaux et la gestion technique du troupeau. L'identification assure un suivi des animaux (reproduction, sanitaire, commercialisation).

En savoir plus sur l'identification et la traçabilité

Préalablement à toute démarche d'identification, un numéro de cheptel vous est attribué par l'Etablissement de l'Elevage (EdE) suite à votre demande ou à une transmission de vos coordonnées par le Centre de Formalités des Entreprises (CFE). Ensuite, vous tiendrez l'EdE informé de toute modification concernant la détention du cheptel (cessation, fusion...).

C'est vous, éleveur, qui réalisez l'identification (pose des boucles) et assurez la traçabilité au sein de votre exploitation (tenue des documents). Tous les animaux que vous détenez ou qui quittent l'exploitation doivent être identifiés : vente, déplacements, équarrissage... Pour cela vous utiliserez exclusivement les repères agréés. Ces repères ne peuvent être ni prêtés ni échangés. L'utilisation des repères marqués à votre indicatif de marquage, engage votre responsabilité notamment en termes de traçabilité.

En fonction de vos besoins, vous commandez l'ensemble des matériels agréés nécessaires à l'identification des animaux (repères et pinces) auprès de l'Etablissement Départemental d'Elevage (EdE) de votre département.

2 TYPES DE BOUCLES AGRÉES

Oreille droite

BOUCLE
CONVENTIONNELLE



Oreille gauche

BOUCLE
ÉLECTRONIQUE

Voir avec l'EdE les différents formats, modèles et marques disponibles à la commande.



Réaliser et maintenir l'identification

L'identification permet de distinguer chaque animal sur la base d'un numéro unique lié à son exploitation de naissance. Ce numéro suivra l'animal tout au long de sa vie et de ses déplacements. Il est composé du code du pays, d'un indicatif de marquage à 6 chiffres attribué par l'EdE, en lien avec le numéro de l'exploitation et un numéro d'ordre à 5 chiffres.

POUR LES ANIMAUX NÉS DANS L'EXPLOITATION A PARTIR DE 2010

Tous les animaux nés dans l'exploitation à partir de 2010 doivent être identifiés :

- Avant l'âge de 6 mois, de préférence au plus près de la naissance. La majorité des cahiers des charges prévoient, d'ailleurs, une identification des agneaux avant 7 jours.
- Avant toute sortie de l'exploitation, si celle-ci a lieu avant que l'animal ait atteint l'âge de 6 mois.

CAS GÉNÉRAL



L'identification se fait en posant 2 boucles, une à chaque oreille. L'une des deux boucles doit obligatoirement être électronique.

DÉROGATION



Pour les agneaux de boucherie destinés à l'abattage en France avant l'âge de 12 mois, la pose d'une seule boucle est autorisée. Dans ce cas, elle est obligatoirement électronique.

➔ EN SAVOIR PLUS SUR LE REBOUCLAGE EN CAS DE PERTE D'UNE BOUCLE

Pour que les commandes de boucles y compris de rebouclage puissent être regroupées, il a été admis un rebouclage des animaux portant 2 boucles en 2 temps. Ainsi, un premier rebouclage peut être fait à l'aide d'une boucle rouge sur laquelle on inscrit manuellement le numéro de boucle restante, en attendant un rebouclage avec une boucle de remplacement à l'identique (sans délai particulier s'il s'agit d'une boucle conventionnelle ; mais en tout état de cause avant toute sortie de l'exploitation, ou dans un délai de 12 mois, s'il s'agit d'une boucle électronique).

Pour tous les agneaux de boucherie n'ayant qu'une seule boucle (dérogation), tant que l'agneau est encore dans son exploitation de naissance, il est possible de le ré-identifier avec une boucle portant un autre numéro d'identification et issue du stock.

POUR LES ANIMAUX IDENTIFIÉS ENTRE 2005 ET 2010

N'ayant pas été initialement bouclés avec une boucle électronique, ces animaux ont dû obligatoirement être rebouclés selon la réglementation en vigueur. *Pour plus de précisions, renseignez-vous auprès de votre EdE.*

Attention, lorsque vous achetez des animaux, vérifier que leur identification est conforme à la réglementation !

Remplir le document de circulation

Le document de circulation est un élément central du système de traçabilité des ovins qui doit être renseigné pour chaque entrée ou sortie d'animaux de l'exploitation.

➔ LE DOCUMENT DE CIRCULATION, SUPPORT DE L'INFORMATION SUR LA CHAÎNE ALIMENTAIRE (ICA)

La qualité sanitaire de la viande dépend de la santé des animaux, des pratiques, et de l'environnement de l'élevage.

Les éleveurs doivent transmettre des informations sanitaires aux opérateurs de la filière quand leurs animaux quittent l'exploitation. Celles-ci sont valorisées par l'abattoir et les services vétérinaires lors des inspections sanitaires. Il s'agit de certains événements sanitaires apparus dans le troupeau et présents dans le registre. Ces informations sont à transmettre avec les animaux via le document de circulation et son document complémentaire ICA.

- Ce document, dûment rempli, accompagnera les animaux au cours de leur déplacement.
- Si vous utilisez un logiciel de suivi de troupeau, notamment pour enregistrer la sortie de vos animaux, ce document peut être édité automatiquement par votre logiciel.

Déclarer tous les mouvements d'animaux

Chaque entrée et chaque sortie d'animaux de l'exploitation (vers ou depuis un autre élevage, un centre d'allotement, un marché ou un abattoir) doit obligatoirement être déclarée dans un délai maximum de 7 jours.

➤ POUR ALLER PLUS LOIN

Un dossier spécial web faisant le point sur l'identification et le suivi des mouvements des ovins (réglementation, aspects pratiques, questions d'éleveurs) est disponible le site internet de l'Institut de l'Élevage : www.idele.fr/domaines-techniques/traçabilité-et-certification/traçabilité-des-animaux.html

Pour déclarer, deux procédures de notification sont possibles :

- Déclarer soi-même les mouvements d'animaux, directement à l'EdE. 3 moyens sont à disposition : courrier ou fax / à l'aide d'un formulaire en ligne, sur le portail web de l'EdE / à l'aide d'un formulaire informatisé depuis un logiciel de suivi de troupeau à adresser par transfert informatique à l'EdE.
- Déléguer sa déclaration à un opérateur commercial habilité. Ceci suppose d'avoir passé préalablement un contrat de délégation avec l'opérateur choisi. Attention, l'éleveur déléguant reste responsable de la déclaration des mouvements de ses animaux. En cas de manquement du délégataire (déclaration non réalisée ou réalisée hors délai, absence d'accusé de notification), alertez l'EdE.

2 - LE REGISTRE D'ÉLEVAGE

Le registre d'élevage a été mis en place pour renforcer la traçabilité des animaux et des conditions d'élevage (arrêté ministériel du 5 juin 2000). Il est obligatoire pour tous les éleveurs mais sa forme est libre.



Le registre d'élevage doit être constitué :

- D'une fiche synthétique présentant les caractéristiques de l'exploitation
- D'une fiche synthétique des données concernant l'encadrement zootechnique, médical et sanitaire
- Du registre d'identification
- Du registre sanitaire

Toutes les pièces qui constituent le registre d'élevage doivent être conservées pendant au moins 5 ans. De nombreuses Chambres d'Agricultures ou Organisations de Producteurs proposent des modèles de registre. Renseignez-vous.

Le registre d'identification

La partie « identification et mouvement des animaux » du registre d'élevage doit impérativement contenir les informations suivantes :

- La liste des numéros de boucles de première identification livrées, avec la date de pose des boucles. Cette liste peut être remplacée par le carnet d'agnelage, tenu de façon régulière et complète ;
- Un tableau de rebouclage avec la date de pose des boucles de remplacement ;
- Le recensement annuel des animaux par type de production (lait et viande) :
 - Pour un élevage naisseur-engraisseur : l'effectif des reproducteurs de +6mois présents au 1er janvier et le nombre de jeunes nés au cours de l'année civiles précédente ;
 - Pour un atelier d'engraissement : le nombre d'animaux (nés hors de l'exploitation) engraisés au cours de l'année civile précédente ;

Attention : le recensement annuel des animaux est obligatoire et doit être transmis à l'EdE chaque année, avant le 31 mars.
- Les doubles des documents de circulation correspondant à toutes les entrées et sorties d'animaux ;
- Les bons d'équarrissage.

Le registre sanitaire

Il doit impérativement contenir toutes les informations suivantes :

- Un carnet sanitaire qui répertorie par ordre chronologique chaque administration de médicaments vétérinaires. On doit y retrouver l'identification de l'animal ou du lot, les dates de début et de fin de traitement, le n° d'ordonnance, le nom du médicament, la posologie appliquée, la date de la remise en vente des produits lait ou viande. Sa forme est libre et peut être couplé au carnet d'agnelage,
- Les ordonnances, y compris celles concernant les aliments médicamenteux,
- Les résultats d'analyses,
- Les comptes-rendus de visites et bilans sanitaires, notamment le compte-rendu de visite obligatoire réalisée par le vétérinaire sanitaire et du Bilan Sanitaire d'Élevage (BSE) effectué par le vétérinaire traitant (explications dans le paragraphe suivant),
- Les bons de livraisons et étiquettes des aliments distribués,
- Une fiche de distribution d'aliments supplémentés.

CONSEIL :

L'idéal est de ranger tous les documents qui composent le registre d'élevage dans un classeur ou des boîtes. Il existe également des logiciels de gestion de troupeau pour vous aider à tenir à jour ce registre.

3 - FORMALITÉS SANITAIRES

Visites vétérinaires

Lors de la création du troupeau, l'élevage doit être déclaré auprès de la DDPP du département, afin de suivre les mesures de prophylaxie obligatoire en vigueur.

Toujours auprès de la DDPP, vous êtes également tenu de désigner un vétérinaire sanitaire afin que ce dernier soit habilité à réaliser certaines missions réglementaires de surveillance, de prévention ou de lutte contre les maladies animales réglementées.



Mais au quotidien, c'est à votre ou vos vétérinaire(s) traitant(s) que vous aurez à faire. Il pourra vous prescrire des médicaments vétérinaires après réalisation d'un examen clinique des animaux ou dans le cadre du suivi sanitaire permanent. Votre vétérinaire sanitaire peut être le même que votre vétérinaire traitant.

Ce dispositif permet une prescription de certains médicaments vétérinaires appartenant à la liste positive (antiparasitaires internes et externes, vaccins, hormones pour la maîtrise de la reproduction, vitamines et oligoéléments, ...) sans examen clinique préalable. Pour cela, votre vétérinaire devra établir avec vous un **Bilan Sanitaire d'Élevage (BSE) annuel**, lors d'une visite

spécifique, et rédiger un **Protocole de Soins (PSE)** qui servira de référence pour la prescription des médicaments sans examen clinique. Le suivi sanitaire permanent de l'élevage est à la charge de l'éleveur. Dans le cas des groupements agréés (comme certaines OPC ou GDS), la mise en œuvre du programme sanitaire d'élevage (PSE) est possible. Elle est alors soumise à des règles spécifiques.

IMPORTANT :

Tous les 2 ans, une visite sanitaire d'élevage obligatoire doit être réalisée par le vétérinaire sanitaire. Cette visite, prise en charge par l'État, permet d'avoir un temps privilégié avec le vétérinaire sur un sujet d'intérêt collectif.



Classement des maladies ovines et leurs conséquences

Les différentes pathologies ont été classées en fonction de leur impact, de l'implication de l'Etat et de l'existence de plans de prévention, de lutte ou de surveillance collective.

> **Dangers Sanitaires de première catégorie (DS1)** dont les manifestations ont des conséquences graves (zoonose, maladie à fort impact sur la production) et qui nécessitent, dans l'intérêt général, un encadrement réglementaire : dans cette catégorie figurent des maladies dites « exotiques » car absentes actuellement de notre territoire mais pouvant représenter une grave menace (clavelée, Fièvre Aphteuse, Fièvre de la Vallée du Rift, maladie hémorragique épizootique des cervidés, peste des petits ruminants) et des maladies présentes sur notre territoire : botulisme, brucellose, Encéphalopathies Spongiformes Transmissibles (tremblante), Fièvre Catarrhale Ovine, fièvre charbonneuse, rage, tuberculose

> **Dangers Sanitaires de deuxième catégorie (DS2)**, pour lesquels il peut être intéressant, dans l'intérêt collectif, de définir des mesures réglementaires ou de reconnaître officiellement des mesures mises en place par les professionnels dans certaines filières, dans le cadre de Plans Collectifs Volontaires (PCV) : agalaxie contagieuse, gale ovine, visna-maëdi

> **Dangers sanitaires de troisième catégorie (DS3)**, pour lesquels la maîtrise relève de l'intérêt et donc de l'initiative privée de chaque éleveur : il s'agit de la plupart des maladies dites d'élevage (chlamydie, paratuberculose,...)

CONSÉQUENCE N°1 : DÉCLARATIONS OBLIGATOIRES

➤ SURVEILLANCE DES AVORTEMENTS

Potentiellement révélateurs d'une infection brucellique (suspicion clinique), l'enregistrement de chaque avortement, même isolé, sur le registre d'élevage est OBLIGATOIRE.

A partir de trois avortements ou plus sur une période de sept jours ou moins, l'éleveur a l'obligation de notifier l'épisode abortif à son vétérinaire sanitaire qui en fera la déclaration à la DDPP.

A noter que les actes et analyses correspondantes sont pris en charge par l'Etat (et ceci dès le premier avortement).

Lors de sa visite, le vétérinaire pourra également réaliser des prélèvements complémentaires pour diagnostic différentiel des causes infectieuses de l'avortement, et mise en place éventuelle de mesures préventives adaptées. Un dispositif national a été mis en place dans certains départements afin d'identifier précisément la cause des avortements, renseignez-vous.

En cas de suspicion clinique de DS1 (symptômes évocateurs de l'une de ces maladies), contactez votre vétérinaire sanitaire afin qu'il vienne confirmer ou infirmer la suspicion.

Lors de suspicion avérée et après déclaration aux services vétérinaires, le préfet peut prendre un Arrêté Préfectoral de Mise sous Surveillance (APMS), puis un Arrêté Préfectoral portant Déclaration d'Infection (APDI) si l'infection est confirmée. Vous devez alors vous conformer aux mesures réglementaires prévues (ex : restriction de mouvements, réalisation d'analyses complémentaires, abattage...) : c'est la police sanitaire. L'Etat indemnise les animaux abattus et produits détruits sur son ordre.

CONSÉQUENCE N°2 : MESURES DE SURVEILLANCE ET DE LUTTE ORGANISÉE CONTRE LES DSI

Certaines de ces maladies font l'objet de mesures de surveillance régulières (prophylaxie), ou de lutte : c'est le cas pour la brucellose et la tremblante classique.

ATTENTION :

Seuls des animaux provenant de cheptels « officiellement indemne » peuvent être vendus pour l'élevage. De même, l'obtention et le maintien de la qualification « officiellement indemne » de brucellose est indispensable pour la commercialisation de fromage au lait cru.

La Brucellose

La prophylaxie de la brucellose des petits ruminants a pour objet l'acquisition et le maintien de la d'une qualification de cheptel « officiellement indemne » (et éventuellement « indemne ») des troupeaux d'ovins et de caprins. Elle est obligatoire sur l'ensemble du territoire national et passe par un dépistage sanguin dont les modalités peuvent être fixées par département. Renseignez-vous auprès de votre GDS, de vos services vétérinaires départementaux votre DDPP ou de votre vétérinaire sanitaire.

La tremblante

La tremblante est une maladie à prion de la famille des EST (Encéphalopathies Spongiformes Transmissibles). Les symptômes sont variables : comportement anormal, tremblements, troubles locomoteurs, démaigrissement.

Aujourd'hui, deux types de tremblante sont connus :

- **La tremblante atypique** dont l'état des connaissances semble confirmer son caractère sporadique et très peu transmissible.
- **La tremblante classique**, plus transmissible qui fait l'objet de mesures de police sanitaire. Elle est directement concernée par le Programme National d'Amélioration de la Résistance Génétique.

Depuis 1996, la gestion de la tremblante est devenue un enjeu prioritaire pour la filière ovine : un éventuel risque de transmission de l'ESB aux ovins (prouvée expérimentalement mais non découverte en conditions naturelles) a incité les pouvoirs publics à déployer une série de mesures.

> Deux moyens d'actions ont ainsi été mis en place :

- Des mesures réglementaires de police sanitaire permettant l'élimination des animaux malades et des animaux sensibles à la tremblante en cas de confirmation de la suspicion.
- Un Programme National d'Amélioration Génétique de la Résistance à la Tremblante classique (PNAGRTc) permettant de développer la résistance génétique dans les bases de sélection, puis par diffusion dans l'ensemble du cheptel français.

L'utilisation de béliers ARR/ARR (portant 2 allèles de résistance à la tremblante) est le moyen le plus efficace pour éviter l'apparition de la tremblante classique dans les élevages et garantir la sécurité aux consommateurs. Les élevages de sélection adhérents à un Organisme de Sélection ont la capacité de vous approvisionner en béliers qualifiés et de génotype ARR/ARR.

➤ POURQUOI UTILISER DES BÉLIERS ARR/ARR ?

1 -
En cas d'apparition de la tremblante classique sur l'exploitation, les béliers ARR/ARR ne sont pas éliminés.

Ils pourront continuer à assurer leur fonction de reproducteur et permettront de produire des agneaux qui resteront commercialisables même pendant la période de surveillance imposée par la police sanitaire.

2 -
Un bélier ARR/ARR transmet la résistance à tous ses descendants :

- Pour les agneaux de boucherie : ceux-ci sont considérés comme sains (y compris les agneaux ARR/VRQ) même en cas de présence de tremblante sur l'exploitation et sont donc commercialisables.
- Pour les femelles de renouvellement : le niveau de résistance à la tremblante classique sera supérieur ou égal à celui de la génération précédente.

3 -
L'utilisation permanente de béliers ARR/ARR diminue le risque d'apparition de la tremblante sur l'exploitation.

Il a été démontré que l'utilisation de béliers ARR/ARR sur des femelles atteintes de tremblante permettait de produire des agneaux sains avec un placenta non contaminant (alors que le placenta est une source très importante de contamination). L'introduction progressive de l'allèle ARR dans le troupeau va diminuer très fortement le risque de contamination et va créer un environnement sain sans apparition de la maladie.

4 -
L'utilisation des béliers ARR/ARR n'influence pas les autres caractères de production.

Normes et définitions utiles

TAUX DE FERTILITÉ : nombre de brebis ayant mis bas / nombre de brebis mises en lutte

TAUX DE MISE BAS : nombre de brebis ayant mis bas / nombre de brebis présente

TAUX DE PROLIFICITÉ : nombre d'agneaux nés / nombre de brebis ayant mis bas

TAUX DE PRODUCTIVITÉ NUMÉRIQUE : nombre d'agneaux élevés (vendus ou gardés) / nombre de brebis présentes

TAUX DE MORTALITÉ : nombre d'agneaux morts / nombre d'agneaux nés

DÉSAISONNEMENT : reproduction hors de la période sexuelle naturelle de la brebis. La période naturelle des accouplements chez les ovins étant la période où les jours sont décroissants; c'est-à-dire, l'automne.

FLUSHING : période de suralimentation énergétique en période d'accouplement, afin d'améliorer la qualité de l'ovulation et de la nidation embryonnaire. EN général, 3 semaines avant et 3 semaines après la lutte.

LUTTE : accouplement des ovins

MISE BAS OU AGNELAGE : naissance de l'agneau

BREBIS VIDES OU BREBIS À L'ENTRETIEN : brebis non gestante

BREBIS ÉPONGÉES : brebis soumises à un traitement hormonal par pose d'éponge vaginale. Cette technique de synchronisation des chaleurs est principalement utilisée pour le désaisonnement.

DURÉE DE GESTATION : 145 jours (+ ou -10 jours)

DURÉE DU CYCLE SEXUEL DE LA BREBIS : 14 à 19 jours

TEMPÉRATURE RECTALE DE LA BREBIS : 38,5 °C

TEMPÉRATURE RECTALE DE L'AGNEAU : 39 °C

3 EN 2 : 3 agnelages en 2 ans (par brebis présente)

GRILLE EUROP : Classification des carcasses / développement musculaire

CLASSE DE CONFORMATION	DESCRIPTIONS	DISPOSITIONS SUPPLÉMENTAIRES
E Excellente	Tous les profils convexes à extrêmement convexes ; développement musculaire exceptionnel	Quartier arrière : très épais. Profils très convexes Dos : très convexe, très large et très épais jusqu'aux épaules Épaule : très convexe et très épaisse
U Très bonne	Profils convexes dans l'ensemble ; fort développement musculaire	Quartier arrière : épais. Profils convexes Dos : large et épais jusqu'aux épaules Épaule : épaisse et convexe
R Bonne	Profils rectilignes dans l'ensemble ; bon développement musculaire	Quartier arrière : profils essentiellement droits Dos : épais, mais moins large aux épaules Épaule : bon développement, mais moins épaisse
O Assez bonne	Profils rectilignes à concaves ; développement musculaire moyen	Quartier arrière : profils tendant à être légèrement concaves Dos : manquant de largeur et d'épaisseur Épaule : tendant à se rétrécir. Manque d'épaisseur
P Médiocre	Profils concaves à très concaves ; développement musculaire réduit	Quartier arrière : profils concaves ou très concaves Dos : étroit et concave et os saillants Épaule : étroite, plate, os saillants



LA FILIÈRE OVINE
RECRUTE

Ce guide est consultable dans les Points Accueil Installation et téléchargeable gratuitement sur : www.inn-ovin.fr, dans la rubrique « Construire son projet / Conseils fondamentaux ». Vous pouvez également commander un exemplaire papier au prix de 8 euros TTC frais d'envoi compris auprès d'Interbev Ovins. Plus d'informations sur www.inn-ovin.fr

GUIDE À L'INSTALLATION

S'installer en élevage ovin

Guide édité par l'Institut de l'Élevage,
149 rue de Bercy 75595 Paris Cedex 12
grâce au soutien financier de la Confédération Nationale
de l'Élevage et d'Interbev Ovins.

MIS À JOUR GRÂCE AU CONCOURS DE :

Jean-François BATAILLE (Idele / Réseaux d'Élevage Inosys), Vincent BELLET (Idele / Réseaux d'Élevage Inosys), Christelle BONNET DEMONT (Interbev Ovins), Bertrand BOUFFARTIGUES (Races de France), Marie CARLIER (Idele), Aurélie CHARRIER (JA), Martine CLOTEAU (Interbev Ovins / GIE Pays de la Loire), Adrien DEBROUX (Idele), Catherine DELVALLE (Idele / CDA 02), Françoise DION (Races de France), Marion DONARS (FMBV), Mylène FOUSSIER (FNO), Carole JOUSSEINS (Idele / Réseaux d'Élevage Inosys), Rémi LECONTE (Interbev Ovins / MRE), Lucie LEGROUX (Interbev Ovins / CRA Bourgogne Franche Comté), Morgane QUEMERAIS (Coop de France), Laurence SAGOT (Idele), Danielle SENNEPIN (CDA 23), Gérard SERVIÈRE (Idele / Réseaux d'Élevage Inosys), Laurent SOLAS (CDA 71), Isabelle TOURETTE (GDS France).

SOUS LA COORDINATION DE :

Audrey DESORMEAUX (FNO)

RÉALISATION MAQUETTE :

Bêta Pictoris

IMPRESSION :

Imprimerie de Lens, Parc d'activité « Les Oiseaux »,
rue des Colibris, BP 78, 62302 Lens Cedex.

CRÉDITS PHOTOS :

OES Mouton Vendéen, CIIRPO, FNO, Jean Baptiste Gougeon,
Institut de l'Élevage, Interbev, Pascal Sandrin.

Edition 2017
ISBN 978-2-36343-851-5

GUIDE À L'INSTALLATION

S'installer en élevage ovin

Grâce à un marché intérieur porteur, un soutien couplé dans le cadre de la PAC, une image positive auprès des consommateurs et des citoyens et une production technique portée par une filière dynamique, la production ovine connaît actuellement un regain d'intérêt. Ainsi, l'installation et la diversification en production ovine offrent plus que jamais des opportunités pour l'avenir.

Le métier d'éleveur ovin a profondément évolué. La multitude des systèmes d'élevage et la diversité des exploitations à reprendre permettent aujourd'hui à chacun de créer son projet à son image mais font qu'une réflexion poussée est nécessaire dans son parcours à l'installation pour ne pas qu'il devienne le « parcours du combattant ».

C'est pourquoi, dans le cadre de la Charte de Relance puis de Reconquête Ovine, la filière ovine avait souhaité mettre à la disposition des porteurs de projet un document pour les aider à répondre aux questions fondamentales qu'ils peuvent se poser. Riche de données techniques et économiques nécessaires à l'accompagnement de projets réalistes et viables, ce document est également destiné aux formateurs et aux prescripteurs de l'installation et du développement.

Distribué à des milliers d'exemplaires, ce guide, fait peau neuve aujourd'hui. Remis à jour pour tenir compte de l'évolution de la production, de ses outils et de la réglementation, sa mise en page a été revue pour faciliter sa lecture sur internet et son impression. Nous avons également souhaité l'ouvrir à la production de lait de brebis en vous proposant dans les prochains mois un supplément spécial.

En espérant qu'à travers la lecture de ce guide, chacun trouvera les réponses à ses questions, et que demain, des éleveurs dynamiques et heureux de vivre de la brebis, viendront nous rejoindre pour relever le défi de +10% d'agneau d'ici 2020 !

Patrick SOURY
Président d'Inn'Ovin



207 RUE DE BERCY - 75 587 PARIS CEDEX 12



Confédération
Nationale de l'Élevage
CNE